



CONDITIONS GÉNÉRALES CADRES DE COWMANAGER

Version : 2026.1

Les présentes Conditions générales (« Conditions ») régissent toutes les ventes de matériel, d'abonnements, de logiciels, de services et de remplacements CowManager (collectivement, la « Solution ») par CowManager B.V. (« CowManager », « nous ») à tout client professionnel (« Client », « vous ») identifié sur une Commande, un devis, une acceptation de commande ou tout autre document de transaction (chacun d'eux étant une « Commande »). Les présentes Conditions s'appliquent uniquement aux entreprises et ne s'appliquent pas aux consommateurs.

En signant une Commande, en activant une partie de la Solution, en payant la première facture ou en utilisant la Solution, le Client accepte les présentes Conditions.

1. DÉFINITIONS ET INTERPRÉTATION

1.1 Produits matériels : Les produits matériels CowManager, comme les capteurs, les lecteurs, les stations de base, les routeurs, les kits solaires et les accessoires (y compris tous les composants et identifiants intégrés).

1.2 Produits logiciels (« Logiciel ») : Les offres de logiciels en tant que service hébergés dans le cloud de CowManager et les fonctionnalités associées, y compris les tableaux de bord/analyses, les applications web et mobiles, les API et tous les composants logiciels fournis par CowManager utilisés pour accéder au SaaS.

1.3 Firmware : logiciel intégré, installé ou utilisé pour faire fonctionner les Produits matériels, y compris les mises à jour, fourni par ou pour le compte de CowManager.

1.4 Produits : collectivement, les Produits matériels, les Produits logiciels (y compris le Firmware), les remplacements et tout autre article expressément fourni par CowManager dans le cadre d'une Commande. Pour être cohérent avec les documents de devis/commande de CowManager, les « Produits » peuvent être décrits et tarifés comme des postes « Produit » et peuvent être divisés en catégories « Matériel » et « Logiciel ».

1.5 Abonnement : un droit limité dans le temps, pendant la durée applicable et moyennant paiement, d'accéder et d'utiliser les Produits logiciels et, lorsque cela est expressément indiqué dans la Commande, tout Produit matériel ou toute fonctionnalité fourni(e) sur la base d'un abonnement, uniquement pour les opérations commerciales internes du Client et pour le(s) Site(s), les capacités et les quantités spécifiés dans la Commande applicable.

1.6 Documentation/Manuels : Les modes d'emploi, les instructions d'installation et de mise en service, les spécifications, les informations relatives à la sécurité et à la manipulation, les instructions d'assistance et toute autre documentation relative au(x) Produit(s) de CowManager, tels qu'ils peuvent être mis à jour, modifiés et/ou amendés de temps à autre par CowManager, sont disponibles en ligne à l'adresse <https://www.cowmanager.com/manuals/>.

1.7 Commande : le ou les documents transactionnels qui identifient les Produits, les quantités, le ou les Sites, la durée (si mentionnée), les prix ou les tarifs et autres détails commerciaux qui



s'appliquent à l'achat ou à l'abonnement du Client (comme un devis, un bon de commande, une acceptation de commande ou tout autre document de commande), qui sont acceptés par CowManager.

1.8 Devis : un devis ou un bon de commande CowManager qui décrit les Produits et les conditions commerciales, et qui peut avoir des sections de prix séparées pour les Produits matériels et les Produits logiciels.

1.9 Site : l'exploitation, le ou les sites commerciaux ou le ou les sites opérationnels du Client où les Produits sont installés et/ou utilisés.

1.10 Jour ouvrable : un jour qui n'est ni un samedi, ni un dimanche, ni un jour férié officiel au siège social de CowManager aux Pays-Bas.

1.11 Conditions spécifiques au produit : un accord écrit séparé expressément convenu entre CowManager et le Client pour un produit, un programme ou un modèle d'abonnement CowManager spécifique (par ex. conditions relatives aux barrières de tri ou au modèle d'abonnement XL). Les Conditions spécifiques au produit s'appliquent uniquement au champ d'application expressément identifié (produit ou programme, Site ou territoire, et durée) et prévalent sur les présentes Conditions uniquement en cas de conflit dans ce champ d'application.

1.12 Interprétation : les titres sont fournis uniquement à titre indicatif. « Y compris » signifie « y compris, mais sans s'y limiter ». Les mots au singulier incluent le pluriel et vice versa. Les références à l'« écrit » incluent les communications électroniques (y compris les e-mails) et les signatures électroniques. Si une période est exprimée en « jours », elle désigne des jours calendaires, sauf indication contraire expresse (par ex. : Jours ouvrables).

2. STRUCTURE DU CONTRAT : ORDRE DE PRÉSÉANCE

2.1 Composition et formation de l'Accord

(a) L'accord juridiquement contraignant entre CowManager et le Client (l'« Accord »), pour le champ d'application concerné, se compose de : (i) les Conditions spécifiques au produit ; (ii) la Commande (y compris le Devis de CowManager accepté par le Client et tous les détails de commande associés, limités aux spécificités commerciales) ; (iii) les présentes Conditions ; et (iv) la Documentation/les Manuels (ensemble, les « Documents »). Pour plus de clarté, le Devis/la Commande peut décrire les Produits et leur prix en tant que postes « Produit » et peut les subdiviser en « Coûts de matériel » et « Coûts de logiciel ».

(b) Un Accord est conclu lorsque le Client accepte le Devis ou la Commande (notamment par une signature électronique, un clic d'acceptation, une confirmation écrite par e-mail ou une commande conforme) et que CowManager livre ses Produits (par ex., en expédiant les Produits matériels, en activant l'accès au Logiciel, en fournissant des services ou en émettant une facture). Les performances de CowManager n'impliquent pas l'acceptation des conditions générales du Client (voir Section 2.4).

(c) Sauf indication contraire expresse au recto du Devis/de la Commande, les Devis sont valables pendant trente (30) jours calendaires à compter de la date d'émission et deviennent caducs sans préavis.

2.2 Ordre de préséance

En cas de conflit, l'ordre de préséance suivant s'applique (la priorité la plus élevée en premier), mais uniquement dans les limites du sujet et du champ d'application régis par chaque document :

- (a) Conditions spécifiques au produit (uniquement pour les Produits désignés) ;
- (b) la Commande, strictement limitée aux spécificités commerciales énoncées sur son recto ;
- (c) les présentes Conditions ; et



(d) la Documentation/les Manuels, uniquement pour les exigences techniques, d'installation, de manipulation, d'hygiène/bio-sécurité, de compatibilité et d'utilisation sûre des Produits.

Pour plus de clarté : (i) Ne pas incorporer de références aux documents du Client (y compris les Commandes, les conditions du portail, les codes fournisseurs, les tampons, les pieds de page ou les e-mails) ; et (ii) Le Client doit se conformer à la Documentation/aux Manuels dans le cadre d'une utilisation correcte et sûre des Produits, mais la Documentation/les Manuels ne modifient pas les éléments commerciaux tels que le prix, les conditions de paiement, la durée, le renouvellement, la responsabilité, les garanties ou la résolution des litiges, sauf indication contraire dans une Commande ou dans les Conditions spécifiques au produit.

2.3 Commandes distinctes ; défaut croisé ; compensation

À des fins administratives, chaque Commande est considérée comme un contrat distinct. Cependant, CowManager peut compenser les montants dus au Client par des montants en souffrance dus par le Client en vertu d'un accord ou d'une Commande avec CowManager, et peut suspendre l'exécution (y compris les activations, les expéditions, les services, l'assistance et les remplacements) en vertu d'une Commande si le Client est en violation ou en souffrance en vertu d'un autre accord ou d'une autre Commande avec CowManager.

2.4 Conflit de conditions générales ; rejet des conditions générales du Client

Toutes les conditions générales du Client (y compris celles qui sont référencées ou jointes à une commande, à un portail d'approvisionnement, à un processus d'intégration du fournisseur ou à un processus similaire) sont contestées, rejetées et/ou sans effet, même si CowManager commence l'exécution, à moins que ces conditions ne soient expressément acceptées par écrit par CowManager et qu'il soit explicitement indiqué qu'elles prévalent.

2.5 Documentation/Manuels ; Mises à jour

La Documentation/les Manuels sont incorporés par référence et peuvent être mis à jour par CowManager de temps à autre en affichant les versions révisées en ligne et/ou dans le Logiciel. Sauf indication contraire, ces mises à jour s'appliquent à compter de la date de publication. La Documentation/les Manuels font partie des conditions requises pour une utilisation correcte et sûre des Produits matériels et/ou du Logiciel, et le Client est tenu de s'assurer que son personnel et ses sous-traitants se conforment à la version en vigueur.

2.6 Modifications des présentes Conditions

CowManager peut modifier les présentes Conditions en donnant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours (un e-mail suffit), en indiquant la version et la date d'entrée en vigueur, et en fournissant une copie des Conditions mises à jour (par ex., sous forme de pièce jointe en format PDF et/ou par l'intermédiaire d'un lien où les Conditions sont facilement accessibles et téléchargeables). Sauf si un délai plus court est raisonnablement nécessaire pour des raisons juridiques, réglementaires, de sécurité, de prévention de la fraude ou d'intégrité opérationnelle matérielle, les Conditions mises à jour prendront effet à la date d'entrée en vigueur indiquée et s'appliqueront (i) à toutes les Commandes acceptées à compter de cette date d'entrée en vigueur et (ii) au(x) Accord(s) existant(s) entre les parties, y compris tous les Abonnements alors en vigueur, à compter de cette date d'entrée en vigueur.

Si le Client conclut un accord sur la base des Conditions standard de CowManager (c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'accord écrit négocié séparément sur les conditions), le Client peut s'opposer aux Conditions mises à jour en donnant à CowManager un avis écrit dans un délai raisonnable après l'avis de mise à jour de CowManager (et dans tous les cas avant la date d'entrée en vigueur), en indiquant les motifs de l'opposition. Si le Client ne s'y oppose pas dans les délais, les Conditions mises à jour s'appliquent automatiquement à compter de la date d'entrée en vigueur. Si le Client s'y oppose dans les délais, les parties discuteront de bonne foi. Dans l'attente d'une résolution, CowManager peut, en agissant raisonnablement, poursuivre l'exécution des Conditions alors en vigueur pour une période intérimaire limitée et/ou proposer un autre arrangement. Pour plus de



clarté, le Client n'a pas le droit de résilier pour cause de commodité en vertu de la présente Section 2.6.

L'utilisation continue des Produits après la date d'entrée en vigueur n'implique pas l'acceptation des conditions du Client et ne renonce pas aux droits de CowManager en vertu du présent Accord.

2.7 Non-dépendance

Aucune déclaration contenue dans les supports marketing, les démonstrations ou les discussions préalables à la conclusion de l'Accord ne constitue une garantie ou ne fait partie de l'Accord, et le Client reconnaît ne pas s'être fondé sur de telles déclarations.

2.8 Langue ; traductions

Les présentes Conditions peuvent être traduites. En cas de divergence, la version anglaise prévaudra.

2.9 Incoterms

Tout Incoterm spécifié dans une Commande sera interprété selon les Incoterms® 2020, sauf si la Commande mentionne expressément une édition et une date différentes.

2.10 Pas de condition implicite

Aucun usage commercial, modalité d'exécution ou habitude de transaction ne saurait compléter, expliquer ou modifier le présent Accord.

2.11 Absence d'autorité des distributeurs ou des employés ; absence de modifications orales

Les concessionnaires, distributeurs, revendeurs, agents, employés et sous-traitants de CowManager n'ont pas le pouvoir d'engager CowManager à respecter des conditions, garanties, remises, engagements ou exceptions qui seraient en contradiction avec les Documents, sauf si un signataire autorisé de CowManager donne son accord par écrit dans un document qui mentionne expressément la dérogation et son champ d'application.

2.12 Conditions spécifiques au produit

Les Conditions spécifiques au produit prévaudront sur les présentes Conditions uniquement en ce qui concerne le produit/programme expressément identifié (et, le cas échéant, le territoire et les conditions applicables) et ne créent pas de précédent ou de dérogation générale pour d'autres Commandes ou Produits.

3. ÉTENDUE DE LA FOURNITURE

3.1 Produits ; ce qu'une Commande peut comprendre

Sauf indication contraire dans la Commande, les Produits fournis dans le cadre d'une Commande peuvent inclure :

(a) Produits matériels (par ex., capteurs, lecteurs, stations de base, routeurs, kits solaires et accessoires), y compris tout Firmware intégré ;

(b) Produits logiciels fournis sous forme de logiciels en tant que service hébergés dans le cloud (y compris les analyses, les tableaux de bord, les API, les applications web et mobiles et la Documentation/les Manuels associés ; et

(c) Remplacements tels que décrits à la Section 9.

Une Commande peut couvrir (i) la fourniture de Produits matériels (généralement décrits comme « Coûts matériels ») et (ii) un Abonnement à des Produits logiciels et à des fonctionnalités (généralement décrits comme « Coûts logiciels »), et (iii) des services professionnels optionnels expressément mentionnés dans la Commande (par ex. installation, intégration, formation).



3.2 Date d'entrée en vigueur de l'Accord ; activation ; date de début de l'Abonnement

(a) Date d'entrée en vigueur de l'Accord. Le présent Accord entre en vigueur à la date à laquelle le Client accepte la Commande applicable (y compris par signature ou autre acceptation électronique autorisée) (la « Date d'entrée en vigueur de l'Accord »). La Date d'entrée en vigueur de l'Accord peut être antérieure à la Date de début de l'Abonnement applicable.

(b) Date de début de l'Abonnement. Sauf si la Commande indique expressément une date de début différente, chaque Abonnement commencera (et les frais d'Abonnement récurrents commenceront à courir) comme suit :

- Nouvelles Commandes : vingt-et-un (21) jours après l'expédition des Produits matériels associés aux postes d'abonnement concernés ;

- Commandes supplémentaires : dix (10) jours après l'expédition des Produits matériels associés aux postes d'abonnement concernés ;

- Commandes supplémentaires de logiciels uniquement : à la date à laquelle le Logiciel applicable est approuvé ou activé.

La disponibilité du site du Client, le calendrier de mise en service, la disponibilité du revendeur ou de l'installateur, ou le calendrier d'installation ne devront pas retarder la Date de début de l'Abonnement ou la facturation. Ceci est conforme au modèle de facturation standard de CowManager selon lequel les frais de Logiciel commencent à courir à partir de la livraison ou de l'activation et non à partir de l'achèvement de l'installation ou du déploiement sur site.

(c) Extensions et commandes supplémentaires. Si le Client ajoute des Produits matériels et/ou des modules logiciels supplémentaires à un compte Client ou tableau de bord existant dans le cadre d'un Abonnement actif, les parties peuvent convenir dans la Commande applicable, de la Date de début de l'Abonnement applicable pour les postes ajoutés. Si aucune date de début de l'Abonnement n'est expressément convenue, la Section 3.2(b) s'appliquera aux postes ajoutés. Pour éviter toute ambiguïté, les extensions/commandes supplémentaires ne créent pas en elles-mêmes une nouvelle durée initiale, sauf mention expresse dans la Commande (voir Section 4).

3.3 Octroi de licences (Produits logiciels et Firmware)

Sous réserve du présent Accord et du paiement en temps opportun par le Client de tous les frais applicables, CowManager octroie au Client un droit limité, non exclusif, non transférable, non sous-licenciable et révoquant pendant la période d'Abonnement pour :

- (a) Accéder aux Produits logiciels et les utiliser uniquement pour les opérations commerciales internes du Client et dans les limites des capacités autorisées, du nombre d'actifs et des autres restrictions spécifiées dans la Commande ; et

- (b) Utiliser le Firmware uniquement sur les Produits matériels sur lesquels CowManager (ou son partenaire agréé) installe ou fournit ce Firmware, et uniquement conformément à la Documentation et aux Manuels.

Toutes les applications mobiles ou de bureau sont rendues disponibles uniquement en tant qu'interfaces client pour accéder aux Produits logiciels. Aucun déploiement sur site, hébergement local, accès au code source ou autre propriété ou droit n'est accordé. Les Utilisateurs autorisés sont les employés et/ou les prestataires individuels sous le contrôle du Client qui sont autorisés à accéder aux Produits logiciels uniquement aux fins commerciales internes du Client. Le Client reste responsable de tout accès et de toute utilisation des Produits logiciels par les Utilisateurs autorisés et du maintien de contrôles d'accès appropriés.

3.4 Réserve des droits

Sauf lorsqu'une Commande prévoit expressément le transfert du titre de propriété des Produits matériels en tant que biens tangibles (comme indiqué à la Section 6), les Produits logiciels et le Firmware sont concédés sous licence et ne sont pas vendus. CowManager et ses concédants de licence conservent tous les droits, titres et intérêts relatifs aux Produits et à tous les Droits de propriété intellectuelle qui s'y rapportent. Tous les droits non expressément accordés sont réservés.



3.5 Mises à jour ; opérations à distance ; exigences de version

Le Client autorise CowManager à accéder à distance aux Produits afin de fournir une assistance, une maintenance, une surveillance, une sécurité, des diagnostics, des vérifications de conformité de licence et de déployer des mises à jour et des mises à niveau des Produits logiciels et du Firmware. Le Client ne devra pas désactiver, restreindre ou interférer avec ces processus.

CowManager peut exiger des versions et des configurations spécifiques (y compris le Système d'exploitation, le navigateur, les exigences environnementales et les versions du firmware ou du logiciel) comme condition préalable à l'assistance, la compatibilité, la sécurité et l'accès continu aux Produits.

La Documentation et les Manuels font partie intégrante des exigences relatives à l'utilisation correcte et sécurisée des Produits matériels et/ou Logiciels, et le Client est tenu de s'assurer que son personnel et ses sous-traitants se conforment à la version alors en vigueur.

3.6 Restrictions d'utilisation

Le Client ne devra pas (et ne devra pas permettre à un tiers de) :

- (a) copier, modifier, traduire, adapter, créer des œuvres dérivées, désassembler, décompiler ou désosser les Produits logiciels ou le Firmware, sauf dans la mesure où une telle restriction est interdite par la loi applicable ;
- (b) contourner, interférer ou désactiver tout contrôle technique, d'utilisation ou de sécurité, tenter d'accéder à des données télémétriques brutes ou à des bases de données autrement que par le biais d'interfaces documentées et prises en charge, ou supprimer ou modifier tout avis de propriété ;
- (c) publier ou divulguer des données de référence ou utiliser le(s) Produit(s) pour développer, former ou améliorer un produit ou un service concurrent ;
- (d) mettre les Produits à disposition sur une base hébergée, de bureau de services, d'externalisation, de partage de temps ou sur une base similaire ;
- (e) partager des comptes ou accorder l'accès à toute personne autre que les Utilisateurs autorisés au sein de l'organisation du Client sans le consentement écrit préalable de CowManager ; ou
- (f) utiliser les Produits en violation de la loi applicable, du présent accord, de toute Commande applicable, de toute Condition spécifique au produit applicable, ou de la Documentation et des Manuels.

3.7 API et intégrations

Si CowManager fournit des API, des clés, des webhooks ou des connecteurs, l'accès est limité et régi par la Documentation et les Manuels publiés et soumis à des limites de taux communiquées, à des contrôles de sécurité et à des exigences d'utilisation équitables. CowManager peut examiner les journaux d'utilisation de l'API (à l'exclusion du contenu du Client) pour vérifier la conformité, peut exiger des mesures correctives et peut suspendre les clés en cas de violations importantes ou répétées. Les logiciels ou services tiers utilisés avec les Produits sont régis par leurs propres conditions, et le Client est responsable de l'activation et de l'utilisation légale de ces intégrations.

3.8 Préparation du Site du Client et dépendances

Le Client est responsable du respect de toutes les exigences du système et de la préparation de son environnement d'exploitation (y compris une connectivité internet adéquate, l'alimentation électrique, le réseau, les systèmes d'exploitation et les navigateurs pris en charge pour les applications client, et la préparation de l'installation physique). Toute visite manquée ou tout travail supplémentaire occasionné par un manque de préparation pourra être facturé aux frais raisonnablement engagés par CowManager (ou, le cas échéant, aux frais des partenaires agréés de CowManager). Les retards ou les défaillances dans l'environnement du Client n'excusent pas ou ne suspendent pas les obligations de paiement du Client.

3.9 Suspension pour cause

CowManager peut, sur préavis, suspendre tout ou partie des Produits (y compris l'accès à l'API et les remplacements) si :

- (a) le Client est en retard ou en défaut de paiement (voir Section 5) ;



(b) CowManager détecte raisonnablement que l'utilisation du Client pose un risque de sécurité, d'intégrité ou de sûreté, ou (c) le Client viole matériellement la Section 3.6 ou viole matériellement le présent Accord. Toute suspension ne dispense pas, n'excuse pas et ne réduit pas les frais dus pour la période concernée.

3.10 Pas d'utilisation clinique ou de sécurité

Les informations fournies (y compris les alertes, les « résultats », les indications de risque, les prévisions, le positionnement et les analyses similaires) sont uniquement destinées à faciliter la prise de décision et ne constituent en aucun cas des conseils vétérinaires, médicaux ou de sécurité. Les informations fournies ne sont pas destinées à diagnostiquer, prévenir ou traiter des maladies, ni à servir de seule base pour prendre des décisions importantes. Le Client reste responsable du maintien constant de procédures appropriées en matière de gestion du troupeau et de soins vétérinaires.

4. DURÉE, RENOUVELLEMENT ET RÉSILIATION

4.1 Période d'Abonnement ; renouvellement ; Date d'entrée en vigueur de l'Accord

a) Date d'entrée en vigueur de l'Accord vs. Date de début de l'abonnement. L'Accord entre en vigueur à la Date d'entrée en vigueur de l'Accord (telle que définie à la Section 3.2). Chaque période d'Abonnement commence à la Date de début de l'Abonnement applicable (Section 3.2) et peut donc commencer après la Date d'entrée en vigueur de l'Accord.

(b) Durée initiale. Sauf indication contraire expresse dans la Commande, la durée initiale de chaque Abonnement est de cinq (5) ans à compter de la Date de début de l'Abonnement applicable.

(c) Renouvellement automatique. À l'expiration de la période initiale, chaque Abonnement sera automatiquement renouvelé pour une période successive d'un (1) an, sauf si l'une des parties fournit un préavis écrit d'au moins soixante (60) jours indiquant son intention de ne pas le renouveler. Tout renouvellement sera effectué aux tarifs alors en vigueur chez CowManager et soumis aux conditions commerciales communiquées à l'avance conformément à la Section 5 (Tarifs).

(d) Pas de « réinitialisation de la durée » pour les extensions. L'ajout de capteurs ou d'autres Produits à un compte/tableau de bord Client existant dans le cadre d'un Abonnement actif ne crée pas de nouvelle durée initiale, sauf indication contraire expresse indiquée dans la Commande (voir Section 4.6(a)).

4.2 Pas de résiliation pour cause de commodité ; pas de réduction automatique des frais en cas de réduction d'échelle

Sauf dans les cas expressément prévus dans la présente Section 4, le Client n'a pas le droit de résilier le présent Accord ou tout Abonnement pour cause de commodité. Sous réserve des Articles 4.4 et 4.5, toute réduction de la taille du troupeau, du nombre d'actifs, de l'utilisation ou de l'activité de production ne donne pas au Client le droit de résilier, d'interrompre ou de réduire les frais applicables.

4.3 Résiliation motivée

Chaque partie peut résilier un Abonnement concerné en cas de violation substantielle qui n'est pas corrigée dans les trente (30) jours suivant la réception d'un avis écrit. CowManager peut résilier immédiatement moyennant un avis écrit si le Client :

(a) Devient insolvable, fait l'objet d'une procédure de faillite/d'administration judiciaire, cesse ses activités ou fait l'objet d'une procédure similaire ; (b) Utilise les Produits en violation de la loi applicable, y compris les lois sur le contrôle des exportations ou les lois sur les sanctions ; ou (c) Se livre à des activités présentant un risque grave pour la sécurité ou l'intégrité, y compris la compromission d'identifiants ou des activités malveillantes.



4.4 Demandes du Client de réduire les quantités de capteurs (exception ; cas par cas)

(a) Pas de réduction automatique. Le Client ne peut réduire le nombre de capteurs sous licence (ou d'autres quantités d'actifs sous licence) sans l'accord écrit préalable de CowManager conformément à la Section 4.4.

(b) Motifs autorisés ; preuves. Le Client peut demander une réduction uniquement s'il démontre un motif opérationnel légitime, qui peut inclure : (i) des difficultés financières documentées, (ii) un changement permanent de l'emplacement de l'entreprise ayant une incidence significative sur les opérations, et/ou (iii) une réduction démontrable du nombre de vaches. CowManager évaluera ces demandes au cas par cas sur la base des preuves fournies par le Client, qu'il pourra rejeter ou approuver sous certaines conditions (y compris les étapes de mise hors service requises dans les Produits logiciels).

(c) Effet prospectif ; pas de remboursement. Sauf accord contraire explicite de CowManager par écrit, toute réduction approuvée s'appliquera prospectivement à partir du début de la prochaine période de facturation (ou toute autre date ultérieure confirmée par écrit par CowManager) et ne donnera pas droit au Client à des remboursements ou à des crédits rétroactifs ou à des ajustements de frais.

4.5 Rétrogradations de modules et de packs

(a) Période minimale. Pendant les douze (12) premiers mois à compter de la Date de début de l'Abonnement applicable à un module ou à un pack de logiciels particulier, aucune rétrogradation ou suppression de modules ou de packs de logiciels n'est autorisée.

(b) Une rétrogradation pendant la période initiale. Après la période minimale indiquée à l'Article 4.5(a), le Client peut demander le retrait d'un (1) module ou la rétrogradation d'un (1) pack, sans frais, à compter du début de la période de facturation suivante et jusqu'à la fin de la période initiale.

(c) Pas de crédits rétroactifs. Les rétrogradations ne s'appliquent pas rétroactivement. Toute facture déjà émise pour une période de facturation reste payable et n'est pas remboursable, et toute modification approuvée s'applique à la période de facturation suivante.

(d) Autres modifications. L'approbation écrite préalable de CowManager est requise pour toute rétrogradation de module ou de pack de logiciels au cours de la période initiale ou au cours de la période de renouvellement.

4.6 Résiliation anticipée par le Client (Frais de résiliation pour cause de commodité ; accélération des accords de paiement)

Le Client peut résilier un Abonnement actif à sa convenance en fournissant un préavis écrit d'au moins soixante (60) jours. À la suite d'une telle résiliation :

(a) Frais de résiliation pour cause de commodité. Le Client devra s'acquitter de frais de résiliation pour cause de commodité équivalant à cinquante pour cent (50 %) des frais d'Abonnement qui auraient autrement été dus pour la durée restante de la période d'Abonnement en cours (qu'il s'agisse d'un Abonnement initial ou d'un renouvellement).

(b) Tous les montants sont immédiatement dus ; les accords de paiement sont accélérés. Tous les montants impayés deviendront immédiatement exigibles et payables à la résiliation, y compris (i) toutes les factures impayées et les frais courus jusqu'à la date effective de résiliation et (ii) tous les montants restants dus au titre de tout plan de paiement de matériel convenu ou accord de « paiement échelonné du matériel », qui seront tous accélérés et payables en totalité à la résiliation (tous les paiements échelonnés restants deviendront immédiatement exigibles et payables à la résiliation par le Client).

(c) Pas de remboursement. Aucun remboursement des montants prépayés ne sera effectué, sauf si la loi applicable l'exige.

4.7 Effet de la résiliation/l'expiration

Au moment de la résiliation ou de l'expiration d'un Abonnement :

(a) L'accès prend fin. L'accès et les licences du Client aux Produits logiciels seront résiliés, et CowManager pourra désactiver à distance l'accès aux Produits logiciels et au Firmware.



(b) Facturation et paiement. Le Client reste responsable de tous les montants dus et payables en vertu des Sections 4.6(b) et 5, y compris tout montant accéléré dans le cadre d'un plan de paiement.

(c) Retours du Matériel appartenant à CowManager (uniquement le cas échéant). Si des Produits matériels sont expressément fournis en tant qu'articles appartenant à CowManager/retournables dans le cadre d'une Commande ou de Conditions spécifiques au Produit et que CowManager en fait la demande, le Client devra, à la suite de cette demande ou à la résiliation ou à l'expiration, désinstaller, nettoyer et désinfecter, emballer correctement et renvoyer ces Produits matériels en port payé à la destination désignée par CowManager dans un délai de trente (30) jours (ou dans le délai spécifié dans les Conditions spécifiques au Produit applicables).

(d) Remplacements. CowManager peut cesser d'envoyer des remplacements dès réception d'un avis de non-renouvellement ou de résiliation, et/ou à compter de la date effective de résiliation, conformément à la Section 9.

4.8 Résiliation au niveau de la commande

Chaque Commande est considérée comme un contrat distinct. La Résiliation ou l'expiration d'un Abonnement dans le cadre d'une Commande n'affecte pas les autres Abonnements ou Commandes en cours, sauf indication contraire expresse.

4.9 Survie

Toutes les dispositions qui, de par leur nature, devraient survivre à la résiliation ou à l'expiration survivront, y compris la propriété, la propriété intellectuelle, la confidentialité, les frais et le paiement, les restrictions d'utilisation, les garanties et les clauses de non-responsabilité, les indemnités, la limitation de la responsabilité, les données, la conformité et les contrôles à l'exportation, ainsi que la loi applicable et la résolution des litiges.

5. PRIX, FACTURATION, TAXES ET PAIEMENT

5.1 Frais ; devise ; modifications des droits de douane/tarifs et taxes

(a) Frais et devise. Les frais sont indiqués dans la Commande applicable et s'entendent hors TVA. TPS, taxes sur les ventes et taxes similaires sur les transactions. Sauf mention expresse dans la Commande, les frais excluent également les frais de transport, d'assurance, bancaires et de change, ainsi que toute autre charge gouvernementale. Sauf si la Commande spécifie une devise différente, toutes les factures sont émises et payées en euros (EUR).

(b) Répercussion des modifications des droits de douane, des tarifs douaniers et des taxes. Le prix de la Commande est basé sur les droits, tarifs, frais de douane, frais d'importation/exportation et traitement fiscal applicables (ou raisonnablement prévisibles) à la date à laquelle le Devis/la Commande est préparé(e) et/ou accepté(e). Si, après cette date, des droits, tarifs, frais d'importation/exportation, frais de douane, retenues à la source, prélèvements ou autres charges gouvernementales similaires sont instaurés, augmentés, réinterprétés ou nouvellement appliqués d'une manière qui augmente les coûts supportés par CowManager pour fournir les Produits ou exécuter le présent Accord (y compris en vertu des Incoterms applicables), CowManager pourra facturer au Client le montant supplémentaire à titre de frais répercutés, et le Client devra payer ce montant conformément à la Section 5.4, sauf si la loi l'interdit.

(c) Extensions et commandes supplémentaires. Sauf indication contraire expresse dans la Commande, les commandes supplémentaires (y compris les extensions et les commandes supplémentaires) sont facturées au prix catalogue ou au prix du programme de CowManager en vigueur au moment où CowManager accepte la commande.

5.2 Taxes ; Incoterms ; Retenue

(a) Taxes transactionnelles. Le Client est responsable de toutes les taxes, prélèvements et droits autres que les taxes imposées sur le revenu net de CowManager, sauf dans la mesure où les Incoterms applicables ou la Commande attribuent expressément des obligations d'importation spécifiques à CowManager.



(b) Incoterms et taxes d'importation. Lorsque l'Incoterm applicable est DDP (par défaut, sauf indication contraire dans la Commande ou expressément convenue par écrit par CowManager), CowManager devra organiser le dédouanement à l'importation et payer les droits d'importation, les tarifs douaniers, les frais de douane applicables dans le cadre de l'exécution, sous réserve dans tous les cas de la Section 5.1 (b) (post modifications du Devis/de la Commande) et sous réserve que le Client fournisse en temps opportun les informations et la documentation exactes nécessaires au dédouanement. Lorsque l'Incoterm applicable impose des obligations d'importation au Client (par ex. EXW/DAP), le Client est responsable du dédouanement à l'importation, des droits, des tarifs douaniers et des taxes à l'importation ou de la TVA et de toutes pénalités connexes, des retards ou des frais résultant des actes ou omissions du Client.

(c) Retenue/majoration. Si une loi applicable exige que le Client retienne ou déduise des taxes sur tout paiement, les montants payables seront augmentés (d'une « majoration ») afin que CowManager reçoive le montant total qu'elle aurait reçu en l'absence d'une telle retenue. Le Client devra fournir sans délai à CowManager la documentation et les certificats valides justifiant la retenue.

5.3 Ajustement annuel des frais d'abonnement (une fois par an)

CowManager peut ajuster les frais d'abonnement au maximum une fois par année civile en raison (i) de la correction de l'inflation, (ii) des mouvements des taux de change, et/ou (iii) des tarifs ou des changements de coûts liés aux douanes affectant la chaîne d'approvisionnement ou les coûts de livraison de CowManager, à condition qu'un tel ajustement soit proportionné et communiqué au Client à l'avance par écrit (e-mail suffisant).

5.4 Facturation ; Récurrence des paiements ; Dates d'échéance ; Pas de prorata pour la première période

(a) Produits matériels : conditions de facturation et d'expédition. Les Produits matériels sont facturés à l'avance (généralement lors de l'acceptation de la Commande, ou comme indiqué dans la Commande). CowManager n'expédiera les Produits matériels qu'après réception du paiement intégral de la ou des factures de matériel applicables, à moins que CowManager n'en convienne autrement par écrit dans la Commande applicable ou dans le cadre d'un plan de paiement approuvé conformément à la Section 5.8.

(b) Abonnements aux logiciels : cadence de facturation. Les Abonnements aux logiciels sont facturés à l'avance avec la périodicité de paiement indiquée dans la Commande : Paiement mensuel, trimestriel, annuel ou à terme (paiement à l'avance de la totalité de la durée initiale ou d'une autre durée déterminée). Les factures seront émises à chaque date de facturation récurrente alignée sur la Date de début de l'Abonnement (par ex. facturation chaque mois/trimestre/année le jour du mois correspondant à la Date de début de l'Abonnement).

(c) Pas de prorata pour la première période. La première facture d'Abonnement couvre la première période de facturation complète à compter de la Date de début de l'Abonnement. Aucune réduction au prorata ne s'appliquera pour un « premier mois civil partiel » uniquement parce que la Date de début de l'Abonnement tombe au milieu du mois.

(d) Délai de paiement. Sauf mention contraire expresse dans la Commande ou la facture applicable, toutes les factures sont exigibles et payables dans les trente (30) jours suivant la date de facturation. CowManager peut émettre des factures électroniques ; le Client accepte la facturation électronique.

(e) Modification de la périodicité des paiements. Le Client peut demander une modification de la fréquence de paiement uniquement si cette modification s'applique à l'ensemble du contrat ou du compte du Client dans le cadre du présent Accord (c'est-à-dire à tous les postes actifs de l'Abonnement pour ce Client), et au maximum une fois par période de douze (12) mois. Toute modification approuvée entrera en vigueur au début de la prochaine période de facturation (ou à une autre date confirmée par écrit par CowManager) et pourra faire l'objet de frais administratifs raisonnables. CowManager peut refuser de telles demandes si le Client est en retard de paiement ou en infraction avec le présent Accord.



5.5 Commandes

Le numéro de commande du Client (le cas échéant) est fourni uniquement à des fins administratives internes du Client. L'absence de Commande ou l'inclusion d'une Commande incorrecte n'a pas pour effet de retarder le paiement ou d'affecter la validité d'une facture.

5.6 Demande de paiement ; paiements excédentaires ou insuffisants

Le Client devra mentionner le numéro de la facture lors de chaque versement. CowManager peut appliquer le paiement aux montants impayés les plus anciens en premier lieu et autrement à sa discrétion raisonnable. Tout paiement excédentaire sera conservé comme un solde créditeur ne portant pas intérêt et sera appliqué à des factures ultérieures ; il ne sera pas remboursable, sauf si la loi applicable l'exige. Les sous-paiements éventuels n'ont pas d'effet libératoire sur la facture applicable.

5.7 Frais bancaires et frais de change

Le Client est responsable de tous les frais de transfert bancaire, des frais bancaires correspondants et des frais de change. Les paiements ne sont considérés comme reçus que lorsque les fonds compensés sont crédités sur le compte bancaire spécifié sur la facture applicable.

5.8 Plans de paiement (y compris le paiement échelonné du matériel) ; propriété ; défaut ; règlement anticipé

(a) Plans de paiement. CowManager peut accepter par écrit un plan de paiement comprenant des modalités de paiement échelonné pour le matériel.

(b) Propriété jusqu'au paiement. Lorsque des Produits matériels sont financés ou que des modalités de paiement échelonné sont convenues, le Client ne pourra acquérir la propriété des Produits matériels financés respectifs tant que le paiement initial et toutes les mensualités dues dans le cadre du plan de paiement n'auront pas été intégralement réglés. Jusqu'à ce moment, les Produits matériels resteront la propriété légale de CowManager.

(c) Accélération par défaut et recours. Si le Client ne parvient pas à payer une échéance, CowManager peut (i) accélérer et déclarer immédiatement exigibles tous les montants restants dus au titre du plan de paiement, (ii) suspendre l'exécution et/ou l'accès aux Produits conformément au présent Accord, et (iii) retirer tout règlement ou remise.

(d) Règlement anticipé. Le Client peut régler un plan de paiement de manière anticipée ; toute remise convenue ne s'appliquera que si tous les montants du plan sont payés en totalité à la date de règlement convenue. Les paiements anticipés partiels ne donnent droit à aucune remise, sauf confirmation contraire expresse et écrite de CowManager.

5.9 Statuts des comptes et conséquences

CowManager classe les comptes comme suit (tel qu'affiché dans le portail client, le cas échéant) :

- **Vert** – compte courant.
- **Rouge** – une ou plusieurs factures sont en retard de paiement. Cela signifie qu'aucune nouvelle Commande ne peut être passée et qu'aucun remplacement ne sera expédié tant que le compte restera Rouge.
- **Noir** – défaut matériel : CowManager peut suspendre ses services et/ou désactiver à distance l'accès ou les identifiants ; aucune Commande ni aucun remplacement ne sera traité tant que tous les montants dus n'auront pas été intégralement réglés.

Le statut du compte reviendra automatiquement à Vert une fois le règlement complet effectué, c'est-à-dire lorsque tous les montants en souffrance, les intérêts et les frais applicables auront été payés.

5.10 Retard de paiement ; intérêts ; recouvrement et frais de justice

Tout montant impayé sera majoré d'intérêts à compter de la date d'échéance jusqu'au paiement effectif au taux le plus élevé entre : (i) le taux d'intérêt commercial légal aux Pays-Bas ou (ii) quatre pour cent (4 %) au-dessus du taux de base de la Banque centrale européenne, calculé sur une base quotidienne. Sous réserve de toute restriction légale obligatoire, le Client s'engagera à



rembourser à CowManager tous les frais raisonnables engagés dans le cadre du recouvrement et de l'exécution, y compris les frais administratifs internes raisonnables, les frais d'agence de recouvrement externe et les frais juridiques et débours externes raisonnables.

5.11 Montants contestés ; pas de compensation pour les montants non contestés ; procédure de base en cas de litige

Tous les Paiements sont effectués sans compensation, demande reconventionnelle, rétention, suspension ou déduction, à l'exception des retenues obligatoires traitées conformément à la Section 5.2.

Si le Client conteste une facture de bonne foi :

- (a) Le Client doit informer CowManager par écrit dans les quatorze (14) jours suivant la date de la facture, en identifiant (i) la facture contestée, (ii) le montant contesté et (iii) la base factuelle/juridique de la contestation, ainsi que les documents justificatifs, le cas échéant ;
- (b) Le Client devra payer la partie non contestée de la facture à la date d'échéance ;
- (c) les parties s'efforcent, dans la mesure du possible, de résoudre rapidement le litige ; et
- (d) Si le litige est résolu en tout ou en partie en faveur de CowManager, le Client devra payer le montant confirmé dans les dix (10) jours suivant cette résolution.

6. LIVRAISON, RISQUE ET CONFORMITÉ COMMERCIALE

6.1 Incoterm par défaut

Sauf indication contraire dans la Commande applicable, les expéditions de Produits matériels seront effectuées DDP (Incoterms® 2020) jusqu'au lieu de livraison du Client spécifié dans la Commande applicable ou communiqué d'une autre manière pour l'expédition applicable. Les Incoterms alternatifs (par ex., DAP [lieu désigné] ou EXW locaux de CowManager) ne s'appliqueront que s'ils sont expressément mentionnés dans la Commande. Le risque de perte, les obligations de livraison et l'attribution des responsabilités en matière d'importation et d'exportation seront régis par l'Incoterm applicable et par la présente Section 6.

6.2 Titre et risque (Produits matériels)

(a) Titre (propriété). Le titre de propriété des Produits matériels ne sera transféré au Client qu'après réception par CowManager de la totalité des montants dus pour ces Produits matériels dans le cadre de la Commande applicable (y compris les versements échelonnés prévus dans le cadre d'un plan de paiement convenu). Jusqu'à ce moment, CowManager conserve la propriété des Produits matériels à titre de garantie de paiement.

(b) Obligations du Client pendant que le titre de propriété est conservé. Jusqu'au transfert du titre de propriété au Client, ce dernier devra : (i) conserver les Produits matériels identifiables par leur numéro de série ou leur étiquette, tels que fournis par CowManager ; (ii) stocker et utiliser les Produits matériels avec le soin nécessaire et conformément à la Documentation/aux Manuels ; et (iii) ne pas vendre, mettre en gage, louer, prêter, céder ou grever de quelque manière que ce soit les Produits matériels.

(c) Reprise de possession en cas de défaut de paiement. Si le Client ne paie pas les montants dus à leur échéance, CowManager peut, dans la mesure permise par la loi applicable et après avoir donné un préavis raisonnable lorsque cela est possible, récupérer les Produits matériels CowManager dont la propriété n'a pas été transférée. Le Client devra raisonnablement coopérer à cette récupération et rembourser les frais raisonnables de récupération à CowManager.

(d) Risque de perte/d'endommagement. Le risque de perte ou d'endommagement des Produits matériels sera transféré conformément à l'Incoterm applicable (par ex. à la livraison à la destination désignée en vertu de DDP ou DAP, ou lorsque le Matériel est mis à disposition dans les locaux de CowManager en vertu de EXW).



6.3 Dates de livraison ; livraisons partielles ; défaut de réception

Les dates de livraison ne sont que des estimations et ne sont pas garanties. CowManager peut procéder à des expéditions partielles et les facturer conformément à la Section 5. Si le Client ne réceptionne pas la livraison à la date et au lieu convenus communiqués par CowManager ou son transporteur (notamment en raison d'informations incorrectes sur le destinataire, d'un refus de livraison, d'informations de livraison manquantes ou de l'indisponibilité du site ou de l'accès), alors :

- (a) le risque de perte sera transféré comme si la livraison avait eu lieu conformément à l'Incoterm applicable ;
- (b) l'envoi peut être stocké aux risques et aux frais du Client (y compris les frais de stockage, de réexpédition, d'assurance et les frais de stockage ou de surestarie liés aux douanes) ; et
- (c) tous les frais supplémentaires encourus par CowManager à la suite de cela seront facturés au Client et payables conformément à la Section 5.

6.4 Coopération du Client ; informations concernant l'expédition

Le Client devra fournir des détails de livraison précis et complets, des informations de contact, des instructions d'accès et toute documentation raisonnablement requise pour l'expédition et le dédouanement (y compris les détails d'enregistrement de la taxe ou de la TVA, le cas échéant). Le Client est responsable de tous les coûts, frais et retards résultant d'informations inexacts ou fournies tardivement.

6.5 Numéros de Commande

Si le Client exige qu'un numéro de Commande figure sur les documents d'expédition, il doit fournir ce numéro avant l'expédition. Les numéros de Commande manquants ou incorrects ne suspendront pas l'expédition, la facturation ou les obligations de paiement du Client (voir Section 5.5).

6.6 Déclarations en douane et factures commerciales

CowManager devra déclarer les valeurs réelles des transactions, les classifications correctes du Système harmonisé (SH), le pays d'origine et les descriptions exactes des produits dans tous les documents de douane et d'expédition. CowManager s'engage à ne pas falsifier les valeurs ou les descriptions, à ne pas fractionner les prix ou à ne pas modifier les documents de quelque manière que ce soit afin de satisfaire les préférences en matière d'importation. Lorsque l'Incoterm alternatif impose des obligations d'importation au Client, celui-ci est responsable du dédouanement, des droits, des tarifs, des taxes d'importation et des formalités d'importation, ainsi que des pénalités, des frais d'entreposage ou des retards résultant de ses actes ou de ses omissions.

Lorsque le DDP s'applique, le Client devra néanmoins coopérer en temps voulu et fournir des informations précises à l'importateur afin d'achever le dédouanement. Le Client reste responsable des pénalités, des retards ou des coûts causés par des informations inexacts, incomplètes ou fournies tardivement par le Client.

6.7 Fret et frais ; modifications des droits/tarifs

Lorsque les frais de transport ou d'importation ne sont pas indiqués dans la Commande (y compris dans le cadre d'une livraison EXW, d'un enlèvement par le Client ou de tout Incoterm dans le cadre duquel le Client contrôle le transport), le Client est responsable des frais de transport, d'assurance, des droits, des tarifs et des taxes tels qu'attribués par l'Incoterm applicable et la Commande.

Si les droits, tarifs douaniers, frais de douane ou autres frais gouvernementaux similaires changent après la date du Devis/de la Commande, de manière à augmenter les coûts de fourniture de CowManager dans le cadre des Incoterms applicables, CowManager peut facturer ces montants supplémentaires en tant que frais répercutés, conformément à la Section 5.1 (b).



6.8 Regroupement

À la demande du Client et lorsque cela est commercialement faisable, CowManager peut regrouper les expéditions. Tout regroupement de ce type peut retarder la livraison et modifier les frais de transport et de douane. CowManager n'est pas tenue de regrouper les expéditions.

6.9 Inspection et réclamations

Le Client doit inspecter toutes les livraisons dès leur réception et noter tout dommage visible ou manque sur le bon de livraison du transporteur. Les réclamations concernant les dommages ou les manques liés au transport doivent être soumises à CowManager par écrit dans les sept (7) jours suivant la livraison (ou dans le délai de réclamation plus court du transporteur, le cas échéant). L'absence de notification dans le délai applicable constituera une acceptation de l'expédition à des fins de livraison et pourra limiter le recouvrement auprès des transporteurs.

6.10 Contrôles des exportations, sanctions et utilisation finale

Le Client déclare et garantit que lui-même, ses Affiliés, ses propriétaires et ses utilisateurs finaux :

- (a) ne sont pas des parties refusées ou soumises à des restrictions et ne sont pas situées, organisées en vertu des lois ou résidant habituellement dans un pays ou une région soumis à des sanctions commerciales globales ;
 - (b) s'engagent à ne pas exporter, réexporter, transférer ou rendre disponibles de quelque manière que ce soit les Produits matériels, les Produits logiciels, le Firmware ou les données techniques associées en violation des lois applicables en matière de contrôle des exportations ou de sanctions (y compris celles de l'Union européenne, des États-Unis et du Royaume-Uni, et de toute autre juridiction applicable) ;
 - (c) s'engagent à ne pas utiliser les Produits à des fins interdites (y compris à des fins militaires, pour la fabrication d'armes de destruction massive ou à d'autres fins restreintes en vertu de la législation applicable) ; et
 - (d) fourniront, sur demande, des informations raisonnables sur l'utilisation finale et l'utilisateur final, ainsi que les certifications correspondantes.
- CowManager peut refuser, suspendre ou annuler une livraison ou une prestation si l'expédition ou la prestation est susceptible d'enfreindre les lois commerciales ou si les informations de conformité requises ne sont pas fournies.

6.11 Rétention ou suspension de l'expédition pour non-paiement ou non-conformité

CowManager peut retenir ou suspendre les expéditions lorsque le Client a un statut Rouge ou Noir (tel que décrit à la Section 5.9), est en défaut de paiement important, enfreint de manière significative le présent Accord, ou lorsque l'expédition enfreindrait la loi applicable ou les obligations de conformité de CowManager. L'expédition reprendra dès que la cause aura été résolue à la satisfaction raisonnable de CowManager.

6.12 Produits et données logiciels

Aucun titre de propriété sur les Produits logiciels, le Firmware ou les droits de propriété intellectuelle connexes n'est transféré en vertu de la présente Section. Les Produits logiciels sont fournis sur la base d'un Abonnement conformément à la Section 3.

7. INSTALLATION, DATES DE DÉBUT ET ABSENCE DE RETROACTIVITÉ

7.1 Préparation du site ; période d'installation et de mise en service

Le Client est responsable, à ses frais, de la préparation du site (y compris l'alimentation électrique, le réseau, l'accès à Internet avec une bande passante et une latence suffisantes, les paramètres du pare-feu et du proxy, les systèmes d'exploitation et les navigateurs pris en charge pour les applications client, les emplacements de montage appropriés et l'accès physique au site). L'installation et la mise en service sont généralement coordonnées avec le revendeur ou



l'installateur du Client et effectuées pendant les heures d'ouverture locales, sauf accord écrit contraire. Tout travail en dehors des heures de travail peut être facturé et est soumis à disponibilité. Si le Client n'est pas prêt à la date d'installation et de mise en service convenue, si l'accès lui est refusé ou si les conditions du site ne sont pas remplies, CowManager peut reprogrammer et facturer des frais raisonnables de non présentation, de nouvelle visite, de stockage ou de réexpédition conformément à la Section 5, mais les dates de facturation et les Dates de début de l'Abonnement ne seront pas retardées.

7.2 Expéditions partielles ; postes multiples

CowManager peut effectuer des livraisons partielles. Chaque poste de l'Abonnement (et, le cas échéant, chaque groupe d'actifs associé) peut avoir sa propre Date de début d'Abonnement en fonction de sa date d'expédition, d'activation ou de première utilisation. L'activation partielle ou l'installation partielle ne reportera pas la Date de début de l'Abonnement pour les postes expédiés/activés.

7.3 Assistance à la mise en service ; accès à distance

Le Client autorise CowManager à accéder à distance aux Produits à des fins de mise en service, de mise à jour, de sécurité, de contrôle et de conformité (voir Section 3.5). CowManager fournira une assistance à distance raisonnable par le biais de ses canaux désignés ; cependant, le fait de ne pas terminer la mise en service pour des raisons relevant du contrôle du Client ne reportera pas la facturation.

8. ASSISTANCE, MAINTENANCE ET MISES À JOUR

8.1 Champ d'application et horaires de l'assistance

L'Assistance standard couvre les questions et l'assistance en cas de panne/réparation pour les Produits (Produits logiciels, Firmware et Produits matériels associés) alors disponibles et généralement accessibles, lorsqu'ils sont utilisés conformément à la Documentation/aux Manuels applicables. L'Assistance standard est fournie les Jours ouvrables, pendant les heures d'ouverture locales dans la région applicable, via les canaux d'assistance désignés par CowManager (tels que communiqués de temps à autre).

L'assistance à la configuration, les évaluations préalables à l'installation, la configuration de l'interface, la création de rapports personnalisés et les services de mise en œuvre non standard nécessitent une planification préalable et ne sont pas couverts par l'Assistance standard, sauf si cela est expressément indiqué dans une Commande ou des Conditions spécifiques au Produit applicables. Le travail pendant le week-end, les jours fériés ou en dehors des heures d'ouverture est soumis à disponibilité et peut être fourni en tant que service accéléré moyennant des frais supplémentaires.

8.2 Contacts avec le Client ; accès ; coopération ; enregistrements des tickets

Le Client devra :

- (a) fournir en temps opportun les informations précises raisonnablement nécessaires pour diagnostiquer les problèmes (y compris les journaux, les captures d'écran, les échantillons de données et un accès à distance raisonnable lorsque cela est possible et approprié) ; et
- (b) conserver les coordonnées techniques et administratives actuelles pour les communications d'assistance et la transmission des incidents.

CowManager peut enregistrer les appels à l'assistance et conserver les tickets d'assistance et les données associées à des fins d'assurance qualité, d'amélioration des produits, de sécurité, de formation et de résolution des litiges, sous réserve de la Section 13 (Données, confidentialité et sécurité).

8.3 Maintenance planifiée ; maintenance d'urgence

CowManager peut effectuer une maintenance planifiée qui peut affecter la disponibilité, avec un préavis raisonnable via les Produits logiciels et/ou par notification électronique (y compris l'e-



mail). La maintenance d'urgence (y compris les correctifs de sécurité) peut être effectuée sans préavis lorsque cela est raisonnablement nécessaire. Les données et la télémétrie générées pendant la maintenance peuvent être mises en attente et traitées après la fin de la maintenance.

8.4 Mises à jour, mises à niveau et modifications

CowManager peut mettre à jour ou mettre à niveau les Produits logiciels et le Firmware de temps à autre (y compris les correctifs de sécurité, les corrections de bogues et les modifications apportées aux fonctionnalités, aux interfaces ou aux flux de travail). Le Client devra autoriser les mises à jour à distance, maintenir les systèmes d'exploitation, les navigateurs et les environnements pris en charge, et installer rapidement tout composant côté client mis à disposition par CowManager. CowManager peut supprimer des fonctionnalités ou des intégrations existantes et fournira un préavis raisonnable lorsque cela est possible. L'incapacité ou le refus d'adopter les mises à jour requises peut entraîner une dégradation des fonctionnalités et, le cas échéant, pour des raisons de sécurité, d'intégrité ou de conformité, une suspension de l'accès conformément aux Sections 3.9 et 17.

8.5 Fin de service

CowManager peut désigner des versions, des systèmes d'exploitation, des navigateurs, du matériel ou des intégrations spécifiques comme étant en fin de service. Après la date de fin de service, l'assistance pour chaque article peut être limitée ou indisponible. Le Client reste à tout moment responsable de la maintenance et de la mise à jour des environnements et des configurations pris en charge.

8.6 Exclusions

L'Assistance ne couvrira pas :

- (a) les services sur site, l'installation, la formation, la conception de réseau, les rapports personnalisés, les migrations de données ou les intégrations, sauf s'ils ont été spécialement achetés ou inclus dans une Commande ou des Conditions spécifiques au Produit ;
- (b) les problèmes causés par les réseaux du Client ou de tiers, l'alimentation électrique, les services Internet ou de télécommunication, les paramètres du pare-feu ou du proxy, les systèmes d'exploitation, les navigateurs ou le matériel non fourni par CowManager ;
- (c) les modifications non autorisées, l'utilisation abusive ou l'utilisation des Produits d'une manière incompatible avec la Documentation/les Manuels CowManager ;
- (d) les fonctionnalités en version d'essai, pilote, bêta ou préliminaire (le cas échéant) ; ou
- (e) les cas de force majeure (voir Section 19).

8.7 Services sur site et accélérés

Si le Client le demande et sous réserve de disponibilité, CowManager peut fournir des services sur site ou accélérés à ses tarifs alors en vigueur, plus les frais de déplacement et autres dépenses. Des conditions distinctes peuvent s'appliquer et, le cas échéant, être documentées dans une Commande ou dans des Conditions spécifiques au Produit.

8.8 Pas de conseils vétérinaires ou de gestion

Les services d'assistance sont de nature technique. Toutes les informations fournies, y compris les alertes, les résultats, les analyses et les positionnements, sont fournies à titre informatif et à des fins d'aide à la décision uniquement. Elles ne constituent en aucun cas un avis vétérinaire et ne sauraient se substituer à un jugement professionnel.



9. GARANTIE MATÉRIELLE ET PROCÉDURE DE REMPLACEMENT

9.1 Définitions

Aux fins de la présente Section 9 :

(a) « Produits matériels » désigne les Produits matériels CowManager achetés par le Client dans le cadre d'une Commande (y compris les capteurs ou balises, les packs coordinateur ou station de base, les routeurs, les chargeurs solaires ou kits et accessoires), à l'exclusion de tout article expressément exclu ou soumis à une condition de garantie différente en vertu de la Section 9.4.

(b) « Défaut » désigne une défaillance reproductible d'un Produit matériel qui ne fonctionne pas conformément à la Documentation et aux Manuels alors en vigueur lorsqu'il est utilisé dans des conditions normales d'utilisation.

(c) « Remplacement » désigne un appareil de remplacement fourni par CowManager en vertu de la présente Section 9, qui peut être neuf ou remis à neuf et qui devra offrir des performances fonctionnelles équivalentes ou supérieures.

(d) « Demande de Remplacement » désigne une demande soumise conformément à la procédure de Remplacement alors en vigueur de CowManager (y compris via l'application web CowManager pour les capteurs, le cas échéant).

9.2 9.2 Durée et conditions préalables de la garantie (« Garantie tant que les paiements sont à jour »)

(a) Durée. La garantie de CowManager sur le matériel prévue par la présente Section 9 s'applique pendant toute la durée du contrat applicable aux Produits logiciels concernés (y compris la durée initiale et les renouvellements ou extensions), à condition que les frais d'Abonnement applicables soient payés et en cours de validité.

(b) Conditions préalables. L'éligibilité à la garantie est conditionnée par le respect des conditions suivantes par le Client :

- (i) utiliser, entretenir, nettoyer, stocker et mettre à jour les Produits matériels conformément à la Documentation et aux Manuels ;
- (ii) suivre les procédures de remplacement alors en vigueur de CowManager, y compris le retour des unités lorsque cela est demandé ; et
- (iii) ne pas être en défaut de paiement matériel, étant entendu que CowManager peut suspendre les remplacements tant que le compte du Client est en statut Rouge/Noir conformément à la Section 5.9.

9.3 Champ d'application de la garantie ; recours exclusif

(a) Garantie de Remplacement uniquement. Si CowManager confirme qu'un Produit matériel présente un Défaut et que la réclamation est recevable en vertu de la présente Section 9, CowManager remplacera, à ses frais, le Produit matériel défectueux en expédiant au Client une unité de Remplacement. Il s'agit là du champ d'application et de l'étendue complète de la garantie matérielle de CowManager.

(b) Aucun service inclus. La garantie du Matériel n'inclut aucun service (y compris l'installation, le démontage, les visites sur l'exploitation, la configuration, la main-d'œuvre ou les interventions du revendeur ou de l'installateur).

(c) Pas d'autre recours. La garantie du Matériel n'accorde au Client aucun droit ni recours concernant les Produits matériels autre que le remplacement, comme indiqué dans la présente Section 9.

9.4 Dommages lors de la livraison ; produit défectueux à la livraison ; exclusions spécifiques et garanties alternatives

(a) Dommages lors de la livraison / Produit défectueux à la livraison. La garantie couvre les défauts de fabrication et les dommages survenus pendant la livraison. Le Client doit signaler tout dommage ou manque à la livraison conformément à la Section 6.9 et soumettre rapidement une



Demande de Remplacement (et dans tous les cas dans les délais raisonnablement exigés par CowManager ou le transporteur concerné).

(b) Défaillance de la batterie. La défaillance de la batterie est couverte par la garantie (sous réserve des exclusions énoncées à la Section 9.5 et d'une utilisation et d'un entretien appropriés conformément à la (aux) Documentation(s) et au(x) manuel(s)).

(c) Articles exclus de cette garantie / conditions de garantie différentes. Les articles suivants sont exclus de la garantie contractuelle prévue à la présente Section 9 et sont soumis aux conditions indiquées ci-dessous :

(i) Dispositif de localisation Find My Cow : la durée de garantie est d'un (1) an.

(ii) Ordinateur portable fourni par CowManager : la garantie est conforme à celle du fabricant.

(iii) Câbles de coordinateur ou de routeur, adaptateurs et antennes : pas de couverture de garantie.

(iv) Balise vide : pas de couverture de garantie.

(d) Modèles de matériel spécifiques au Produit. Les Produits matériels fournis dans le cadre des Conditions spécifiques au Produit (y compris, sans s'y limiter, les modèles XL ou « pay-as-you-go », ou d'autres programmes dans lesquels la propriété du matériel ou le traitement de la garantie diffèrent) ne sont pas régis par la présente Section 9 dans la mesure où les Conditions spécifiques au Produit en disposent autrement. En cas de conflit, les Conditions spécifiques au Produit prévaudront.

9.5 Exclusions de garantie (non couvertes)

La garantie ne s'applique pas à :

(a) les dommages causés par des humains ou des animaux ou l'utilisation du ou des Produits matériels à des fins autres que celles pour lesquelles ils ont été conçus (y compris les dommages visibles) ;

(b) la perte ou le vol du ou des Produits matériels ;

(c) les dommages causés par la foudre, le feu, le gel, les inondations, les tempêtes, d'autres conditions météorologiques graves ou des événements extérieurs similaires ;

(d) l'altération ou l'ouverture non autorisée des Produits matériels, y compris lorsque l'autocollant de fermeture et les étiquettes de numéro de série sont manquants et que les unités de chargement ont été dévissées ;

(e) les défaillances ou les dommages résultant d'une installation, d'un retrait, d'un entretien ou d'une manipulation inappropriés de la part du Client, de son personnel, de ses sous-traitants, de son revendeur ou de son installateur ou de tout autre tiers (sauf dans la mesure où CowManager a expressément accepté par écrit d'assurer ces services) ; et

(f) le non-respect de la Documentation et des Manuels, y compris le fait de ne pas appliquer les mises à jour requises du firmware ou des logiciels ou de fonctionner en dehors des spécifications indiquées.

9.6 Procédure de demande de Remplacement ; retours ; biosécurité

(a) Procédure (capteurs). Le Client devra soumettre les Demandes de Remplacement pour les capteurs en utilisant la procédure de Remplacement facilitée par CowManager, disponible via le site web ou l'application mobile CowManager, sauf indication contraire de la part de CowManager.

(b) Procédure (autre matériel). Pour tous les autres Produits matériels, le Client devra suivre la procédure de remplacement communiquée par CowManager en coordination avec le revendeur ou l'installateur du Client, le cas échéant.

(c) Retours et conditions. CowManager peut exiger le retour du Produit matériel présumé défectueux comme condition préalable à l'expédition d'un Remplacement ou à la validation de la réclamation. Le Client doit désinstaller, nettoyer/désinfecter (le cas échéant), emballer soigneusement et retourner les unités conformément aux instructions de CowManager et à la législation en vigueur. Sauf indication contraire, les frais de retour des Produits matériels défectueux demandés par CowManager seront pris en charge ou remboursés par CowManager.

(d) Demandes de remplacement non justifiées. Les frais d'expédition liés au retour d'appareils faisant l'objet de demandes de remplacement non justifiées seront à la charge du Client.



9.7 Perte de matériel ; non-retour ; frais ; base de prix

(a) Perte ou vol de capteurs/matériel. Les Produits matériels perdus (ou volés) ne sont pas couverts par la garantie.

(b) Le Remplacement des unités perdues est payant. Tout remplacement expédié pour un appareil perdu ou volé (ou lorsque le Client n'est pas en mesure de retourner une unité requise pour la validation) sera facturé selon la **liste de prix alors en vigueur** de CowManager pour le Produit matériel applicable (ou, pour les capteurs, au prix alors en vigueur à la date de facturation).

(c) Remplacements avancés/non-retour. Si CowManager expédie un produit de Remplacement avant d'avoir reçu ou validé l'unité retournée, CowManager peut appliquer une retenue ou des frais temporaires. Si l'unité d'origine n'est pas retournée dans le délai imparti ou si la demande est jugée irrecevable (y compris en raison d'une exclusion en vertu de la Section 9.5), CowManager peut facturer le Remplacement selon la liste de prix alors en vigueur.

9.8 Limites raisonnables ; Consolidation ; Anti-abus

CowManager peut, en agissant raisonnablement, (i) consolider les envois de Remplacement, (ii) exiger le retour des unités défectueuses avant d'expédier des Remplacements supplémentaires, et (iii) limiter la quantité et la fréquence des Remplacements à ce qui est raisonnablement compatible avec la base installée du Client et les modèles de défaillance observés, afin d'éviter le stockage, les « nettoyages de masse » ou les utilisations abusives. Si CowManager soupçonne raisonnablement un abus, un détournement ou une mauvaise utilisation, CowManager peut exiger des preuves supplémentaires, suspendre l'exécution de remplacement pour les articles concernés et/ou facturer les remplacements et l'expédition incorrectement émis, sans préjudice des autres recours disponibles en vertu du présent Accord.

9.9 Responsabilités du Client (auto-installation et contrôles de première ligne)

Le Client est responsable, à ses propres frais, du fonctionnement quotidien et du dépannage de première ligne des Produits, y compris (le cas échéant) l'installation et le remplacement des capteurs, la vérification des conditions d'alimentation, de réseau et de connectivité, et l'exécution de contrôles de base sur les routeurs/équipements de coordination, conformément aux instructions de la Documentation et des Manuels ou de l'Assistance. CowManager peut fournir des conseils à distance, mais le Client reste responsable de l'installation et de la manipulation correctes du ou des Produits.

9.10 Interventions du revendeur et maintenance sur l'exploitation

Les revendeurs ou les installateurs peuvent facturer des frais d'intervention pour l'entretien du système sur l'exploitation. Ces frais sortent du cadre de cette garantie et ne concernent que le Client et le revendeur ou l'installateur.

9.11 Clause de non-responsabilité relative au matériel ; aucune perte indirecte/consécutives résultant de la procédure de remplacement

Dans toute la mesure permise par la loi applicable, et à l'exception de ce qui est expressément indiqué dans la présente Section 9, CowManager décline toute autre garantie concernant les Produits matériels. CowManager n'est pas responsable des dommages indirects, accessoires ou consécutifs résultant d'un Produit matériel défectueux ou de son remplacement. Le Client reste responsable des activités d'installation et d'enlèvement et des risques et coûts associés, ainsi que de l'élimination des Produits matériels défectueux conformément aux lois et réglementations locales en vigueur.

9.12. Élimination du matériel défectueux lorsque le retour n'est pas demandé

(a) Pas d'élimination lorsque le retour peut être requis. Le Client ne devra pas éliminer tout Produit matériel prétendument défectueux faisant l'objet d'une Demande de remplacement, sauf si et jusqu'à ce que CowManager confirme par écrit que le retour n'est pas nécessaire, ou que les



procédures de remplacement de CowManager indiquent expressément que l'unité doit être éliminée.

(b) Obligation d'élimination du Client lorsque le retour n'est pas demandé. Si CowManager confirme que le retour n'est pas nécessaire (ou demande au Client de ne pas retourner l'unité), le Client sera seul responsable, à ses frais, de la manipulation en toute sécurité et de l'élimination et/ou du recyclage appropriés du Produit matériel défectueux, conformément à la Documentation et aux Manuels et à toutes les lois et réglementations applicables (y compris, le cas échéant, les règles relatives aux déchets électroniques et aux exigences en matière d'élimination des batteries).

c) Pas d'élimination du matériel appartenant à CowManager ou pouvant être retourné. Lorsque des Produits matériels appartiennent à CowManager ou sont désignés comme pouvant être retournés en vertu d'une Commande ou de Conditions spécifiques au Produit (ou lorsque le titre de propriété n'a pas été transféré en raison d'un non-paiement ou d'un plan de paiement convenu), le Client ne devra pas disposer de ces articles et devra les retourner à CowManager à sa demande, conformément au présent Accord.

10. PROGRAMMES COMMERCIAUX ET GESTION DE LA FACTURATION (PROMOTIONS, CRÉDITS, SUBVENTIONS)

10.1 Prix définitifs ; pas d'ajustements rétroactifs

Les prix indiqués dans une Commande sont définitifs pour cette Commande et ne peuvent être renégociés après la livraison. Toute correction est limitée aux erreurs manifestes ou administratives confirmées par écrit par CowManager.

10.2 Promotions (validité ; champ d'application ; non-cumul ; exceptions)

(a) Validité et champ d'application. Les promotions ne s'appliquent qu'aux Commandes éligibles passées pendant la période de promotion et dans le champ d'application communiqué par CowManager. Les promotions ne s'appliquent pas aux renouvellements, sauf mention expresse dans la Commande de renouvellement.

(b) Non transférables ; non cumulables. Les promotions ne sont ni transférables, ni cumulables, et ne peuvent être combinées avec d'autres remises, sauf mention expresse sur la Commande.

(c) Exceptions. Toute exception nécessite l'approbation écrite préalable de CowManager et doit être mentionnée au recto de la Commande. Aucune exception orale, implicite, promise par le revendeur ou découlant des habitudes de transaction ne s'applique.

10.3 Renouvellements et actions tardives (pas de rétroactivité)

Si un renouvellement n'est pas effectué à la date prévue, l'Abonnement sera renouvelé par défaut pour un (1) an aux prix de CowManager en vigueur au moment du renouvellement. Des durées de renouvellement plus longues peuvent être choisies lors du prochain cycle de renouvellement. La sélection d'une durée rétroactive ou antidatée n'est pas autorisée.

10.4 Goodwill et crédits de service (forme ; utilisation ; limites)

(a) Forme et application. Tout ajustement de goodwill ou crédit de service doit être approuvé par écrit par CowManager et sera appliqué uniquement sous forme de crédit non monétaire sur les futures factures d'abonnement pour le même compte client ou la même entité juridique.

(b) Limites. Les crédits ne réduisent pas les taxes, les droits/tarifs douaniers, les frais d'expédition, les frais de résiliation ou les soldes en souffrance. Les crédits ne sont ni remboursables ni transférables et expirent s'ils ne sont pas utilisés à la dernière des dates suivantes : (i) la fin de l'Abonnement, ou (ii) douze (12) mois après leur émission, sauf indication



contraire écrite de CowManager.

(c) Crédits matériels. Les crédits matériels ne s'appliquent que s'ils sont expressément mentionnés dans l'accord écrit et uniquement dans le champ d'application qui y est indiqué.

10.5 Facturation unique ; pas de facturation séparée

Chaque Commande doit désigner une entité juridique comme destinataire de la facture (et une autre comme destinataire de l'expédition pour les Produits matériels). CowManager n'est pas tenue de répartir les factures entre plusieurs entités, sites ou payeurs. Si plusieurs parties doivent être facturées, des Commandes distinctes doivent être passées.

10.6 Subventions et soutien financier public

CowManager peut, sur demande, fournir des documents raisonnables pour appuyer les demandes de financement du Client (par ex., des factures pro-forma, des spécifications techniques). CowManager ne modifiera pas les descriptions, les quantités, les valeurs, les prix ou les conditions de manière inexacte, trompeuse ou illégale. Le Client est seul responsable de la détermination de l'éligibilité, des demandes et du respect de toutes les conditions de subvention ou de financement applicables.

10.7 Financement par des tiers/payeurs externes

CowManager peut, à sa discrétion, accepter le paiement d'une tierce partie (par ex., un revendeur, une société de financement). Le Client reste le principal responsable de toutes les obligations découlant du présent Accord, quels que soient les accords de paiement ou de financement conclus avec des tiers.

10.8 Extensions de service anticipées ; extensions expirées

Les extensions de service anticipées pour aligner les dates de fin de contrat ne sont pas proposées, à moins que CowManager ne publie expressément un programme applicable. Si le Client, son revendeur ou tout intermédiaire ne parvient pas à compléter une extension de service dans les délais, le renouvellement par défaut d'un an en vertu de la Section 10.3 s'appliquera. Des durées de renouvellement plus longues peuvent être choisies lors du prochain cycle de renouvellement. Aucune rétroactivité manuelle ou rétroactive ne s'appliquera.

10.9 Fraude, abus et audit

CowManager se réserve le droit de réviser l'utilisation des promotions, des crédits et des programmes commerciaux. Si l'abus, la fraude ou l'inéligibilité sont confirmés, CowManager peut révoquer ou récupérer les avantages, refacturer les tarifs concernés aux tarifs standard et suspendre la participation du Client aux promotions ou aux programmes de crédit pour le compte du Client concerné, sans préjudice de tout autre droit ou recours.

10.10 Approbations et autorité

Toute dérogation à la présente Section 10 doit être : (i) approuvée par écrit par un signataire autorisé de CowManager et (ii) expressément mentionnée dans la Commande ou l'approbation écrite applicable. Aucun distributeur, revendeur, installateur ou autre intermédiaire n'a le pouvoir de lier CowManager à des exceptions commerciales à moins que CowManager n'approuve expressément une telle exception par écrit.

11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11.1 Propriété ; pas de droits implicites

Entre les parties, CowManager et ses concédants de licence détiennent tous les droits, titres et intérêts (y compris tous les Droits de PI) relatifs à la Solution, au Logiciel, au Firmware, aux logiciels intégrés dans les produits, à la documentation, aux spécifications, aux conceptions, aux interfaces utilisateur, aux modèles, aux algorithmes, aux configurations, aux mises à jour et à



toutes les améliorations et œuvres dérivées de ceux-ci (collectivement, la « PI de CowManager »). À l'exception de la licence d'Abonnement limitée expressément définie dans le présent Accord, aucun droit n'est Accordé au Client. Tous les droits non expressément accordés sont réservés. Aucune licence n'est accordée par implication, épuisement, préclusion ou autre. Aucune licence n'est accordée pour l'utilisation d'une marque, d'un nom commercial ou d'un nom de domaine de CowManager.

11.2 Le contenu du Client n'est pas affecté

Pour plus de clarté, le Client conserve la propriété de tout son Contenu Client et de toutes les données à caractère personnel qu'il partage avec CowManager, sous réserve des droits limités accordés à CowManager ailleurs dans le présent Accord, y compris les droits d'héberger, de traiter, de sécuriser, de prendre en charge et d'améliorer la Solution. Aucune disposition de la présente Section ne limite ou ne réduit les droits accordés.

11.3 Commentaires (cession ; renonciation aux droits moraux)

Le Client cède par la présente à CowManager, dès leur création, tous les droits, titres et intérêts mondiaux relatifs à toute suggestion, demande d'amélioration, recommandation, idée ou autre commentaire concernant la Solution (« Commentaires »). Dans la mesure où une cession est inefficace en vertu de la loi applicable, le Client accorde à CowManager une licence exclusive, perpétuelle, irrévocable, mondiale, transférable, sous-licenciable et libre de droits pour utiliser et exploiter les Commentaires de quelque manière que ce soit. Le Client renonce (et fera en sorte que ses utilisateurs renoncent) à tout droit moral sur les Commentaires dans toute la mesure permise par la loi. Les Commentaires ne constituent pas des Informations confidentielles du Client et ne donnent lieu à aucune compensation. Le Client s'engage à ne pas fournir sciemment des Commentaires qui enfreignent les droits de propriété intellectuelle ou autres droits d'un tiers.

11.4 Composants tiers ; logiciels libres et open source

(a) Le Logiciel peut inclure ou être distribué avec des logiciels, des bibliothèques, des données ou des services de tiers, y compris des logiciels libres et open source (« FOSS ») (ensemble, les « Composants tiers »). Les avis requis et les conditions de licence applicables aux Composants tiers seront disponibles dans le Logiciel, la documentation ou sur demande.

(b) Dans la mesure où un Composant tiers est fourni sous une licence FOSS, cette licence régit l'utilisation de ce Composant par le Client, et aucune disposition du présent Accord ne limite les droits accordés sous cette licence. Le cas échéant, CowManager fournira le code source applicable ou une offre de source conformément à la licence FOSS correspondante.

(c) Les Composants tiers sont fournis « tels quels », dans la mesure maximale permise par la loi. Les mises à jour de la Solution peuvent ajouter, modifier ou supprimer des Composants tiers. Le Client est tenu de se conformer à toutes les conditions applicables aux Composants tiers.

11.5 Services et API tiers

La Solution peut interagir avec des services ou des interfaces de programme d'application (API) de tiers. L'utilisation de ces services ou API est régie uniquement par les conditions et politiques du fournisseur tiers. CowManager ne contrôle pas et n'assume pas la responsabilité des services de tiers ou des API et n'accorde aucun droit sur ceux-ci.

11.6 Retour du matériel de PI sur demande

À la première demande écrite de CowManager, le Client devra rapidement restituer ou, au choix de CowManager, détruire toutes les copies physiques et électroniques des documents contenant la PI de CowManager, y compris la documentation, les spécifications, les outils de test, les images de firmware et les conceptions confidentielles, en sa possession ou sous son contrôle, sauf dans la mesure où leur conservation est requise par la loi. Le Client devra certifier la destruction sur demande.



12. DONNÉES, CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ

12.1 Définitions

- (a) « Données client » désigne les données ou contenus que le Client (ou ses utilisateurs, les revendeurs agissant pour le compte du Client, ou les systèmes ou Produits du Client sur les sites du Client) soumet, stocke ou transmet via la Solution, y compris les données relatives aux animaux et aux troupeaux, les configurations et les documents qui identifient raisonnablement le Client.
- (b) « Données à caractère personnel » désigne toute information contenue dans les Données client qui se rapporte à une personne physique identifiée ou identifiable.
- (c) « Données agrégées » désigne les données ou informations créées par ou pour CowManager à partir des Données client et/ou des Données opérationnelles qui ne permettent pas d'identifier raisonnablement le Client ou toute personne physique (par ex. : références, tendances ou paramètres de modèle anonymisés).
- (d) « Données opérationnelles » désigne les données relatives au service, à la télémétrie et à l'administration générées par la Solution, y compris les journaux, les mesures (telles que la température, les accélérateurs), les données de performance, les diagnostics, les modèles d'utilisation, l'état des appareils et les événements de sécurité. Les Données opérationnelles n'incluent pas les Données à caractère personnel, sauf de manière accessoire (par ex. les noms d'utilisateur dans les journaux).

12.2 Propriété ; licence limitée

Entre les parties, le Client conserve la propriété de toutes les Données client. Le Client accorde à CowManager et à ses Affiliés une licence non exclusive, mondiale et libre de droits pour héberger, copier, traiter, transmettre, afficher et utiliser de toute autre manière les Données client et les Données opérationnelles uniquement dans la mesure où cela est raisonnablement nécessaire pour : (i) fournir, maintenir, prendre en charge, sécuriser, surveiller et facturer la Solution ; (ii) détecter, prévenir et enquêter sur les incidents de sécurité, les fraudes ou les abus ; (iii) diagnostiquer les problèmes, corriger les bogues et mettre en œuvre les mises à jour ; (iv) développer, former et améliorer les algorithmes, les caractéristiques, les fonctionnalités et la qualité globale ; (v) générer des Données agrégées ; et (vi) se conformer à la loi et appliquer le présent Accord. Le Client peut demander à CowManager de partager les Données client avec des vétérinaires, des revendeurs ou d'autres tiers désignés par le Client. Le Client est seul responsable de ces désignations et de l'obtention de tous les consentements nécessaires à ce partage.

12.3 Données agrégées et dérivées

CowManager peut créer, utiliser, divulguer, commercialiser et conserver les données agrégées indéfiniment à des fins d'analyse comparative, d'analyse, d'amélioration des produits, d'étude de marché et à d'autres fins légitimes, à condition que ces données agrégées n'identifient pas raisonnablement le Client ou tout autre individu. CowManager est le propriétaire exclusif des Données opérationnelles et des Données agrégées.

12.4 Rôles en vertu de la loi sur la protection des données

- (a) En ce qui concerne les Données à caractère personnel du Client que la Solution traite selon les instructions documentées du Client, le Client agit en tant que responsable du traitement et CowManager en tant que sous-traitant. Les parties devront conclure un accord sur le traitement des données (« ATD ») lorsque la loi l'exige (par ex., le RGPD), qui devra intégrer des garanties appropriées en matière de transfert transfrontalier (par ex., des Clauses contractuelles types).
- (b) En ce qui concerne les Données opérationnelles et les Données agrégées, CowManager agit en tant que responsable du traitement.
- (c) En cas de conflit entre le présent Accord et l'ATD concernant le traitement des Données à caractère personnel, l'ATD prévaudra.



12.5 Sous-traitants

Le Client autorise CowManager à faire appel à ses Affiliés et à des sous-traitants tiers pour traiter les Données à caractère personnel aux fins décrites dans le présent Accord, sous réserve de contrats écrits imposant des obligations en matière de protection des données au moins équivalentes à celles énoncées dans le présent Accord et dans l'ATD. Sur demande, CowManager fournira une liste de ses sous-traitants actuels et informera le Client de toute modification importante conformément à l'ATD. Si le Client s'y oppose raisonnablement, les parties travailleront de bonne foi pour identifier une alternative commercialement raisonnable ; si aucune alternative n'est disponible, le Client peut exercer le droit de résiliation prévu dans l'ATD comme seul et unique recours.

12.6 Sécurité

CowManager maintient des mesures techniques et organisationnelles appropriées conçues pour protéger les Données client contre la destruction accidentelle ou illégale, la perte, l'altération, la divulgation non autorisée ou l'accès, en tenant compte de la nature des données et des risques associés. Ces mesures comprennent des contrôles d'accès, des politiques de moindre privilège, le cryptage en transit, la gestion des vulnérabilités et des correctifs, la journalisation et la surveillance, ainsi que les obligations de confidentialité des employés.

12.7 Incidents de sécurité

CowManager devra aviser le Client dans les plus brefs délais après avoir pris connaissance d'une violation des Données à caractère personnel affectant les Données client et fournira les informations raisonnablement disponibles pour aider le Client à se conformer à ses obligations de notification des violations. CowManager prendra rapidement des mesures raisonnables pour contenir, enquêter et remédier à l'incident. Ces notifications ne constituent pas une reconnaissance de faute ou de responsabilité.

12.8 Conservation ; suppression ; sauvegardes

Pendant la durée de l'Abonnement, le Client peut exporter ses données via les outils ou les API disponibles. Suite à la résiliation ou à l'expiration de l'Abonnement, CowManager peut choisir de désactiver le compte client et, après une période de grâce standard de trente (30) jours (sauf si une période plus longue est requise par la loi ou convenue dans l'ATD), peut choisir de supprimer les Données client des systèmes actifs. Le Client reconnaît que des copies résiduelles peuvent subsister dans les systèmes de sauvegarde conformément aux politiques de sauvegarde et de conservation de CowManager.

12.9 Assistance et demandes des personnes concernées

CowManager fournira une assistance raisonnable (aux frais du Client si la loi le permet) en ce qui concerne les évaluations d'impact de la protection des données, les questionnaires de sécurité et les demandes des personnes concernées que le Client, agissant en tant que responsable du traitement, est légalement tenu de traiter, comme indiqué dans l'ATD applicable.

12.10 Responsabilités du Client

Le Client est responsable : (i) de l'exactitude, de la qualité et de la légalité des Données client ; (ii) de fournir toutes les notifications requises et d'obtenir tous les consentements nécessaires (y compris pour le partage des Données client avec des vétérinaires, des revendeurs ou d'autres tiers désignés) ; (iii) de la configuration de la Solution de manière à répondre aux exigences légales et de conformité du Client ; et (iv) de s'assurer que le Client n'introduit pas de catégories spéciales de Données à caractère personnel sans rapport avec l'utilisation prévue de la Solution (par ex. les données relatives à la santé des employés), sauf accord écrit expressément stipulé dans l'ATD.

12.11 Demandes gouvernementales et juridiques

CowManager peut divulguer les Données client dans la mesure où la loi, les règlements, les ordonnances des tribunaux ou les demandes gouvernementales valides l'exigent. Lorsque la loi le



permet, CowManager devra donner un préavis au Client pour lui permettre de prendre des mesures de protection.

12.12 Avis de confidentialité

Le traitement des Données à caractère personnel relatives aux contacts commerciaux du Client et aux opérations de marketing, de gestion de compte et de site web de CowManager est décrit dans l'Avis de confidentialité externe de CowManager (tel que mis à jour de temps à autre), où CowManager agit en tant que responsable du traitement des données.

13. CONFORMITÉ ET UTILISATION ACCEPTABLE

13.1 Conformité juridique

Le Client n'utilisera la Solution qu'en conformité avec l'Accord et toutes les lois et réglementations applicables, y compris (le cas échéant) toutes les lois sur le bien-être des animaux, les règles de sécurité des produits, les lois sur la protection de la vie privée et des données, les lois sur la lutte contre la corruption, les lois sur la concurrence, les lois sur les sanctions et le contrôle des exportations, les règles douanières et de conformité commerciale, ainsi que toutes les obligations fiscales et de tenue de registres applicables.

13.2 Exigences en matière d'utilisation acceptable

Le Client ne devra pas (et ne devra pas permettre à un tiers de) :

- (a) utiliser la Solution à des fins illégales, préjudiciables, frauduleuses, contrefaites, diffamatoires ou trompeuses ;
- (b) introduire des logiciels malveillants ou d'autres codes nuisibles ; interférer avec la Solution ou sa sécurité, tenter de la perturber ou de la compromettre de quelque façon que ce soit ; sonder, analyser ou effectuer des tests de pénétration de la Solution sans le consentement écrit préalable de CowManager ; contourner ou désactiver les contrôles techniques ou d'utilisation (y compris les limites de licence, de siège, de site ou d'API) ou s'y soustraire ;
- (c) partager des identifiants, des informations d'identification ou des jetons multifacteurs au-delà du personnel du Client et des sous-traitants sous le contrôle du Client, ne pas mettre en œuvre des contrôles d'accès raisonnables ou autoriser l'accès à toute partie soumise à des sanctions ;
- (d) louer, donner en crédit-bail, offrir un service de multipropriété, offrir un service de bureau ou un service géré, utiliser, revendre ou fournir de toute autre manière la Solution à des tiers (sauf dans les cas expressément autorisés dans l'Accord) ;
- (e) extraire, collecter ou exporter systématiquement des données en violation des conditions d'utilisation documentées de l'API ; dépasser les limites de fréquence publiées ou communiquées ; ou utiliser l'automatisation pour imiter l'utilisation humaine ;
- (f) publier ou divulguer des analyses comparatives ou des tests de performance de la Solution sans notre accord écrit préalable ;
- (g) supprimer, masquer ou modifier les avis de propriété ou les marquages réglementaires sur les Produits ;
- (h) utiliser des accessoires, firmwares ou logiciels non approuvés avec les Produits, ou altérer les Produits ou les cartes SIM (le cas échéant) ;
- (i) traiter des données à caractère personnel de catégorie spéciale sans rapport avec la Solution ou des données dont le traitement ferait de CowManager une entité réglementée (par ex., des données relatives à des appareils médicaux ou des données cliniques), sauf accord exprès dans le cadre d'un ATD.

13.3 Utilisations à haut risque/critiques pour la sécurité

La Solution est fournie uniquement à des fins d'aide à la décision et ne constitue pas un dispositif médical ou vétérinaire, ni un substitut au jugement professionnel. Le Client ne devra pas s'appuyer sur la Solution comme unique source de décisions en matière de santé, de sécurité ou de réglementation, et ne devra pas utiliser la Solution dans un environnement où l'on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'une défaillance entraîne la mort, des blessures corporelles ou



de graves dommages matériels ou environnementaux (y compris l'utilisation de véhicules ou de machines lourdes). Le Client reste à tout moment responsable de la gestion du troupeau et du respect des exigences applicables en matière de bien-être des animaux.

13.4 Contrôles commerciaux et sanctions

Le Client déclare et garantit que ni lui-même, ni aucune partie accédant à la Solution sous son compte (i) n'est situé, organisé en vertu des lois ou réside habituellement dans une juridiction soumise à des sanctions globales, ou (ii) ne figure sur une liste de sanctions, de parties refusées ou de parties restreintes, ni n'est détenu ou contrôlé par une partie figurant sur une telle liste. Le Client ne devra pas exporter, réexporter, transférer ou permettre l'accès à la Solution, aux Produits ou à la technologie associée en violation des sanctions ou des lois sur le contrôle des exportations et devra obtenir toutes les licences ou autorisations nécessaires. CowManager peut immédiatement suspendre la Solution lorsque CowManager estime raisonnablement qu'une telle suspension est nécessaire pour se conformer aux lois sur le contrôle du commerce.

13.5 Anti-corruption

Le Client s'engage à respecter les lois anti-corruption applicables (y compris la loi britannique sur la corruption et la loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger, le cas échéant) et s'engage à ne pas offrir, donner, demander ou accepter de paiement, avantage ou objet de valeur inapproprié en rapport avec le présent Accord. Le Client devra tenir des livres et des registres complets et exacts concernant les transactions effectuées dans le cadre du présent Accord.

13.6 Surveillance ; Application

CowManager peut surveiller l'utilisation de la Solution (y compris les appels API et la télémétrie) afin d'exploiter, de sécuriser et d'appliquer le présent Accord, conformément à la Section 13. Si CowManager détermine raisonnablement que le Client a enfreint la présente Section 13 ou que l'utilisation du Client crée un risque sécuritaire, juridique ou opérationnel, CowManager peut suspendre ou limiter la Solution (en tout ou en partie) après notification (ou immédiatement, si cela est raisonnablement nécessaire). CowManager peut exiger des mesures correctives. Des manquements répétés ou graves constituent un motif de résiliation conformément à la Section 4.3.

13.7 Politiques du Client

Le Client mettra en œuvre et appliquera des politiques et procédures internes raisonnablement conçues pour garantir que ses utilisateurs se conforment à la présente Section 13, y compris des pratiques de contrôle d'accès, de gestion des habilitations et de signalement des incidents. Le Client devra aviser CowManager dans les plus brefs délais de tout soupçon d'utilisation abusive de la Solution ou de tout incident de sécurité réel ou soupçonné concernant la Solution.

14. INDEMNITÉS

14.1 Par le Client

Le Client devra indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité CowManager, ses sociétés affiliées et leurs administrateurs, dirigeants, employés et sous-traitants respectifs contre toute réclamation, demande, action et procédure de tiers (y compris les frais d'avocat raisonnables, les coûts et les dommages-intérêts accordés en dernier ressort ou les règlements approuvés) découlant de ou liés à :

- (a) la violation par le Client du présent Accord ou de la législation applicable (y compris la Section 13 - Conformité et utilisation acceptable) ;
- (b) une mauvaise utilisation de la Solution ou des Produits, y compris une utilisation contraire à la documentation, aux exigences du site ou aux avertissements de sécurité ;
- (c) les Données client (y compris les allégations selon lesquelles les Données client, ou le traitement de ces données par CowManager selon les instructions du Client, portent atteinte à la vie privée, à la publicité ou aux droits de propriété intellectuelle, ou violent les lois applicables en matière de protection des données) ;



- (d) la combinaison par le Client de la Solution avec des produits ou services autres que CowManager, ou l'utilisation d'accessoires ou de firmwares non approuvés ; et
- (e) l'accès à la Solution ou son utilisation par les utilisateurs du Client, les sous-traitants ou d'autres destinataires sous le compte du Client (y compris le partage d'informations d'identification), et toutes les instructions de partage de données fournies par le Client.

14.2 Par CowManager (PI)

CowManager défendra le Client contre toute réclamation d'un tiers alléguant que la Solution non modifiée, lorsqu'elle est utilisée de la manière autorisée et conformément au présent Accord et à la documentation, viole directement les droits d'un tiers en matière de brevets, de droits d'auteur ou de secrets commerciaux. CowManager devra payer (i) tout montant définitivement accordé par un tribunal compétent, ou (ii) tout montant de règlement approuvé par écrit.

14.3 Recours pour les réclamations en matière de PI

Si la Solution, ou l'une de ses caractéristiques, fait l'objet, ou est susceptible de faire l'objet, de l'avis raisonnable de CowManager, d'une réclamation pour violation de la Propriété intellectuelle, CowManager peut, à ses seuls frais et à sa seule discrétion :

- (a) obtenir pour le Client le droit de continuer à utiliser l'article affecté ;
- (b) remplacer ou modifier l'article affecté de manière à ce qu'il devienne non contrefaisant tout en préservant matériellement une fonctionnalité équivalente ; ou
- (c) résilier la partie concernée de la Solution et rembourser tous les frais d'Abonnement prépayés et non utilisés alloués à cette partie et, pour tout Appareil vendu concerné qui ne peut raisonnablement pas être utilisé avec la Solution, accepter son retour et rembourser le prix d'achat déprécié calculé de manière linéaire sur 3 ans.

La présente Section 14.3 constitue le seul et unique recours du Client en cas de réclamation pour violation de la PI par un tiers, liée à la Solution.

14.4 Exclusions de l'indemnité de PI de CowManager

Les obligations de CowManager en vertu des Sections 14.2 et 14.3 ne s'appliquent pas aux réclamations découlant de ce qui suit ou s'y rapportant :

- (a) les Données client ;
- (b) l'utilisation de la Solution ou du (des) Produit(s) non autorisée par le présent Accord ou non conforme à la documentation applicable ;
- (c) l'utilisation ou la combinaison avec des produits, des données ou des services qui ne sont pas fournis par CowManager, lorsque la réclamation n'aurait pas eu lieu sans cette utilisation ou cette combinaison ;
- (d) les modifications apportées à la Solution ou au(x) Produit(s) qui n'ont pas été faites ou autorisées par CowManager ;
- (e) la poursuite de l'utilisation de la Solution ou de la fonctionnalité concernée après que CowManager a informé le Client d'un problème de violation potentielle et lui a proposé un remplacement ou une modification ;
- (f) des composants tiers ou open-source fournis sous des licences ou des conditions de licence distinctes, des fonctions bêta ou de prévisualisation, ou une utilisation gratuite à des fins d'essai ou d'évaluation ; ou
- (g) les réclamations découlant du fait que le Client n'a pas mis en œuvre une mise à jour, un correctif ou un changement de configuration fourni par CowManager qui aurait permis d'éviter l'infraction présumée sans nuire de manière importante aux fonctionnalités de base.

14.5 Conditions de réclamation (les deux parties)

La partie indemnisée devra : (i) notifier rapidement par écrit à la partie indemnissante toute réclamation, étant entendu que tout retard ne libère la partie indemnissante de ses obligations que dans la mesure où ce retard lui porte préjudice ; (ii) accorder à la partie indemnissante le contrôle exclusif de la défense et du règlement de la réclamation, étant entendu qu'aucun règlement ne devra imposer à la partie indemnisée des obligations non monétaires ou des aveux de responsabilité sans son consentement écrit préalable, qui ne devra pas être refusé de manière



déraisonnable ; et (iii) fournir une coopération et une assistance raisonnables, aux frais de la partie indemnissante.

14.6 Obligation d'atténuation

Chaque partie s'efforcera, dans la mesure du raisonnable sur le plan commercial, d'atténuer toute perte susceptible de donner lieu à une indemnisation en vertu du présent Accord.

15. CLAUSES DE NON-RESPONSABILITÉ ; LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

15.1 Aide à la décision uniquement

Les informations analytiques, les alertes, les prédictions, les tableaux de bord et les fonctionnalités de positionnement sont fournis uniquement à des fins d'aide à la décision et ne constituent pas des conseils vétérinaires, médicaux, nutritionnels, juridiques ou autres conseils professionnels.

15.2 Pas d'utilisation critique pour la sécurité

La Solution n'est pas conçue pour le maintien des fonctions vitales ou d'autres utilisations critiques pour la sécurité (par ex., l'utilisation de véhicules ou de machines lourdes). Le Client ne devra pas utiliser la Solution dans un environnement où une défaillance pourrait raisonnablement entraîner des blessures corporelles, la mort ou des dommages matériels importants.

15.3 Articles de tiers

CowManager n'est pas responsable des réseaux tiers, d'Internet ou de la connectivité, de l'alimentation électrique, des systèmes du Client ou des produits ou services tiers non fournis par CowManager, y compris les composants open source et tiers régis par leurs propres licences ou conditions de licence.

15.4 Dommages indirects exclus

Aucune des parties ne sera responsable des dommages indirects, spéciaux, accessoires, exemplaires, punitifs ou consécutifs, y compris la perte de profits, de revenus, d'activité, de production ou de clientèle, l'interruption d'activité, ou la perte ou la corruption de données (y compris les coûts de restauration ou de récréation), même si elle a été informée de la possibilité de tels dommages.

15.5 Limite de responsabilité

Conformément à la Section 15.6 (Exclusions) :

(a) Pour les réclamations attribuables à une Commande spécifique, la responsabilité totale de chaque partie découlant de ou liée à cette Commande ne doit pas dépasser le montant le moins élevé entre : (i) le total des frais payés par le Client à CowManager pour cette Commande au cours des douze (12) mois précédant immédiatement le premier événement donnant lieu à la responsabilité ; ou (ii) 250 000 EUR.

(b) Pour les réclamations qui ne peuvent être raisonnablement attribuées à une Commande spécifique, le plafond fixé au paragraphe 15.5 (a) sera déterminé par le total des frais d'Abonnement payés au cours des douze (12) mois précédant immédiatement le premier événement donnant lieu à la responsabilité pour toutes les Commandes alors actives.

En cas de décès ou de blessures corporelles causés par une négligence, la responsabilité totale de chaque partie sera plafonnée à 500 000 EUR.

Les réclamations multiples n'augmentent pas les plafonds de responsabilité applicables, qui s'appliquent globalement conformément à ce qui précède. Les montants versés au titre de la Section 14 (Indemnités) seront pris en compte dans le plafond applicable, à moins qu'ils ne soient expressément exclus en vertu de la Section 15.6.



15.6 Exclusions

Les exclusions énoncées dans la présente Section ne s'appliquent pas :

- (i) aux obligations de paiement du Client ;
- (ii) à la violation par le Client de la licence ou des restrictions d'utilisation acceptable énoncées dans les Sections 3.3 et 13 ou la violation ou l'appropriation illicite par le Client de la PI de CowManager ;
- (iii) aux obligations d'indemnisation de chaque partie en vertu de la Section 14 ;
- (iv) au décès ou aux dommages corporels causés par la négligence ;
- (v) à la fraude ou à la mauvaise conduite délibérée ; ou
- (vi) à toute responsabilité qui ne peut être exclue ou limitée en vertu de la loi applicable.

15.7 Posture des données

Le Client est responsable de l'exportation et de la sauvegarde des Données client en utilisant les outils et/ou API disponibles. CowManager n'est pas responsable de l'incapacité du Client à maintenir des sauvegardes appropriées ou de la perte de données provenant de systèmes, de réseaux ou de services qui ne sont pas fournis par CowManager.

15.8 Prescription des réclamations

Aucune réclamation, action ou procédure découlant du présent Accord ou s'y rapportant ne peut être intentée plus de douze (12) mois après la survenance du motif de l'action, à l'exception des réclamations relatives à des Frais impayés ou à des violations de droits de PI.

16. CESSION ET SOUS-TRAITANCE

16.1 Pas de cession par le Client (transferts autorisés uniquement)

Le Client ne peut céder, substituer, transférer ou disposer de quelque manière que ce soit du présent Accord, d'une Commande ou de tout droit ou obligation en vertu des présentes, en tout ou en partie, sans l'accord écrit préalable de CowManager.

CowManager ne devra pas refuser sans raison valable son consentement à un transfert de bonne foi, à condition que :

- (a) le cessionnaire proposé ne soit pas (et ne soit pas contrôlé par) un Concurrent de CowManager ;
- (b) le cessionnaire réponde aux exigences raisonnables de CowManager en matière de connaissance du client (KYC), de lutte contre le blanchiment d'argent (LCB), de sanctions et de crédit ;
- (c) tous les montants alors dus et exigibles aient été payés intégralement et qu'il n'existe aucun défaut ;
- (d) le transfert (y compris toute novation) s'applique à l'intégralité de l'Accord et à toutes les Commandes et tous les Abonnements associés au compte Client et au(x) Site(s) concernés, y compris toutes les obligations de paiement associées, sans transfert partiel, exclusion ou cession sélective, et soit documenté à l'aide du formulaire standard de prise en charge ou de novation de CowManager ; et
- (e) Le Client prenne en charge tous les frais administratifs raisonnables liés au transfert et les coûts logistiques applicables (par ex. désinstallation/réinstallation, remise en service) ;
- (f) le transfert ne soit autorisé que si tous les capteurs inclus dans le transfert (y compris tous les capteurs associés à toutes les Commandes, Abonnements et Sites applicables) ont moins de cinq (5) ans à compter de la date d'entrée en vigueur du transfert, calculée à partir de la date d'expédition initiale par CowManager ; et
- g) la demande de transfert soumise par le Client concerne uniquement des Produits matériels actifs.



16.2 Changement de direction

Tout changement de direction direct ou indirect du Client sera considéré comme une cession aux fins du présent Accord. Le Client devra informer CowManager par écrit au moins trente (30) jours à l'avance ou si un préavis n'est pas autorisé en raison d'obligations de confidentialité, rapidement après l'annonce publique. CowManager peut conditionner la poursuite des performances à la satisfaction des critères énoncés à la Section 16.1 et peut suspendre ou résilier le présent Accord en vertu de la Section 17 si la nouvelle direction est un Concurrent, une partie sanctionnée ou soumise à des restrictions, si elle ne remplit pas les exigences applicables en matière de KYC, de LCB ou de crédit, ou si elle augmente de manière significative le risque pour CowManager.

16.3 Transferts de site/compte

Tout transfert d'Abonnements entre sites ou comptes client nécessite l'accord écrit préalable de CowManager et doit être effectué conformément aux procédures de transfert alors en vigueur chez CowManager.

16.4 Cession de CowManager ; créances ; sous-traitants

CowManager peut céder ou transférer le présent Accord, en tout ou en partie, à un Affilié ou dans le cadre d'une fusion, d'une réorganisation, d'un financement ou d'une vente de tout ou la quasi-totalité de ses activités ou actifs. CowManager peut céder ses créances en vertu du présent Accord sans en aviser le Client. CowManager peut faire appel à des sous-traitants et à des Affiliés pour s'acquitter de ses obligations en vertu du présent Accord et reste responsable de leur performance conformément au présent Accord.

16.5 Effet ; responsabilité continue jusqu'à la prise en charge

Aucun transfert de Client n'est effectif tant que CowManager n'a pas donné son consentement écrit préalable et reçu un accord de prise en charge ou de novation dûment signé. Jusqu'à ce moment, le Client reste solidairement responsable de toutes les obligations découlant du présent Accord.

17. FORCE MAJEURE

17.1 Définition

Un « Cas de force majeure » désigne un événement échappant au contrôle raisonnable de la partie concernée, qui n'aurait pas pu être raisonnablement évité ou surmonté, notamment : les catastrophes naturelles ; les épidémies ou pandémies et les mesures de santé publique associées ; les guerres, actes de terrorisme ou troubles civils ; les grèves ou autres conflits sociaux (à l'exception des conflits sociaux limités au personnel de la partie concernée) ; les embargos, sanctions, contrôles à l'exportation ou restrictions douanières ; les actes ou ordonnances du gouvernement ou des autorités compétentes ; les pannes ou dégradations matérielles des services publics, des télécommunications publiques, des infrastructures cloud ou Internet ; les attaques par déni de service et les incidents cybernétiques généralisés non causés par la violation de la Section 13 par la partie concernée ; incendies, inondations, phénomènes météorologiques extrêmes et autres catastrophes naturelles ; et pénuries ou défaillances des fournisseurs, transporteurs ou sous-traitants dans la mesure où elles sont causées par l'un des événements susmentionnés.

17.2 Allègement ; atténuation ; avis

Si une partie est empêchée ou retardée dans l'exécution de ses obligations en raison d'un Cas de force majeure, l'exécution de cette partie est excusée pour la durée et dans la mesure de l'impact de ce Cas de force majeure, à condition que la partie affectée : (a) déploie des efforts commercialement raisonnables pour atténuer les effets du Cas de force majeure et reprendre l'exécution dès que cela est raisonnablement possible ; et (b) fournisse une notification écrite à l'autre partie sans retard injustifié, y compris des détails raisonnables sur l'événement et des mises à jour sur demande.



17.3 Ce qui n'est *pas* excusable

La Force majeure n'excuse pas : (a) l'obligation du Client de payer les montants non contestés qui ont déjà été facturés ou qui courent pour des services déjà mis à disposition avant le Cas de force majeure ; (b) le respect par le Client des restrictions de licence et d'utilisation, des obligations de confidentialité et de protection des données ; ou (c) les retards causés par le non-respect par le Client des exigences en matière de Préparation du site ou d'autres obligations en vertu de la Section 7, sauf dans la mesure où ce non-respect est lui-même directement causé par un Cas de force majeure).

17.4 Opérations SaaS et ANS

Lors d'un Cas de force majeure affectant CowManager ou ses fournisseurs d'hébergement, de télécommunications ou de logistique, tous les engagements de temps de fonctionnement et les crédits de service (le cas échéant) seront suspendus pour le champ d'application et la durée de l'événement. Pendant cette période, CowManager peut mettre en œuvre des solutions de contournement temporaires, réduire ou suspendre des fonctionnalités non critiques, reporter des mises à jour non sécurisées et donner la priorité à l'assistance critique.

17.5 Expédition, approvisionnement et substitutions

Si un Cas de force majeure affecte la fourniture ou la livraison des Produits, les dates de livraison seront prolongées d'une période raisonnable. CowManager peut remplacer des composants par des composants fonctionnellement équivalents, expédier depuis d'autres lieux ou fractionner les livraisons. Si un Cas de force majeure augmente de manière significative les coûts de CowManager pour livrer les Produits matériels dans le cadre d'un scénario EXW/DAP demandé par le Client, les parties devront coopérer de bonne foi pour convenir d'une répartition équitable de ces coûts supplémentaires.

17.6 Événements étendus

Si un Cas de force majeure se prolonge pendant plus de soixante (60) jours consécutifs et empêche de manière significative l'exécution d'une partie importante du présent Accord : (a) l'une ou l'autre des parties peut résilier la Commande concernée (ou la partie concernée des Services) après notification écrite ; et

(b) si CowManager résilie l'Accord, CowManager remboursera tous les frais d'Abonnement prépayés et non utilisés attribuables au champ d'application résilié, déduction faite de tous les frais impayés.

Les Frais de résiliation anticipée ne s'appliquent pas à toute résiliation initiée par CowManager en vertu de la présente Section 17.6. Des frais de résiliation anticipée s'appliqueront au Client uniquement si celui-ci choisit de résilier l'Accord sans qu'un Cas de force majeure affectant les performances de CowManager et ne relevant pas du champ d'application de la Section 4.2 ne soit survenu.

17.7 Sanctions/modifications du contrôle des exportations

Si la poursuite de l'exécution enfreignait les sanctions, les lois sur le contrôle des exportations ou les lois commerciales applicables en raison de modifications survenues après la date de Commande applicable, CowManager pourrait suspendre ou résilier le champ d'application concerné sans encourir de responsabilité. Dans ce cas, CowManager remboursera tous les frais prépayés et non utilisés attribuables au champ d'application suspendu ou résilié.

18. CONFIDENTIALITÉ

18.1 Définitions

« Informations confidentielles » désigne les informations non publiques divulguées par ou au nom d'une partie divulgateur (« Divulgateur ») à l'autre partie (« Destinataire ») qui sont identifiées comme confidentielles ou qu'une personne raisonnable considérerait comme confidentielles compte tenu de la nature des informations et des circonstances de leur divulgation. Les



Informations confidentielles comprennent (sans s'y limiter) les feuilles de route des produits, les prix, les conditions du présent Accord, les plans d'affaires, les listes de clients, les informations relatives à la sécurité, les données d'utilisation liées à la Solution et les informations techniques non publiques. Les Informations confidentielles ne comprennent pas les informations dont le Destinataire peut démontrer : (a) qu'elles sont ou deviennent accessibles au public sans qu'il y ait eu violation du présent Accord par le Destinataire ; (b) qu'elles ont été portées à la connaissance du Destinataire sans restriction de confidentialité avant leur divulgation ; (c) qu'elles ont été développées de manière indépendante par le Destinataire sans utilisation ou référence aux Informations confidentielles de la partie divulgateur ; ou (d) qu'elles ont été reçues à juste titre d'une tierce partie sans restriction de confidentialité.

18.2 Obligations

Le Destinataire devra (a) utiliser les Informations confidentielles du Divulgateur uniquement dans la mesure nécessaire à l'exécution ou à la réception du présent Accord ; (b) protéger les Informations confidentielles en faisant preuve d'un soin au moins raisonnable et en appliquant des normes au moins égales à celles qu'il applique à ses propres Informations confidentielles de nature similaire ; et (c) ne divulguer les Informations confidentielles qu'à ses administrateurs, dirigeants, employés, conseillers professionnels, auditeurs, assureurs, sous-traitants et contractants et à ceux de ses affiliés qui ont besoin d'en prendre connaissance aux fins autorisées et qui sont liés par des obligations de confidentialité non moins protectrices que celles énoncées dans la présente Section. Le Destinataire reste responsable du respect de la présente Section par tous les destinataires autorisés.

18.3 Divulgence obligatoire

Le Destinataire peut divulguer les Informations confidentielles du Divulgateur dans la mesure où la loi, la réglementation, les règles boursières ou une ordonnance judiciaire ou administrative l'exigent, à condition que le Destinataire (a) en informe rapidement le Divulgateur par écrit (si la loi le permet) et coopère raisonnablement avec le Divulgateur pour obtenir des mesures de protection, et (b) ne divulgue que la partie des Informations confidentielles qui est légalement exigée.

18.4 Retour/Destruction

Sur demande écrite du Divulgateur ou à la résiliation ou à l'expiration du présent Accord, le Destinataire devra, au choix du Divulgateur, restituer ou détruire sans délai toutes les Informations confidentielles de la Partie divulgateur en sa possession ou sous son contrôle. Toutefois, le Destinataire peut conserver (i) les copies dont la conservation est requise par la loi ou par des politiques de tenue de registres de bonne foi (qui restent soumises aux obligations de confidentialité énoncées dans la présente Section) et (ii) les copies archivées dans des systèmes de sauvegarde automatique courants (qui seront détruites dans le cadre normal du fonctionnement de ces systèmes).

18.5 Durée

Les obligations de confidentialité énoncées dans la présente Section s'appliquent pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de divulgation des Informations confidentielles. En ce qui concerne les secrets commerciaux, ces obligations sont maintenues aussi longtemps que les Informations confidentielles restent des secrets commerciaux en vertu de la loi applicable.

18.6 Recours

L'utilisation ou la divulgation non autorisée d'Informations confidentielles peut causer un préjudice irréparable pour lequel des dommages-intérêts pécuniaires pourraient constituer un recours insuffisant. Outre les autres recours disponibles en droit ou en équité, le Divulgateur est habilité à demander une injonction ou un redressement équitable sans avoir à fournir de caution ou d'autre garantie.



18.7 Publicité ; Conditions générales de l'Accord

(a) CowManager peut inclure le nom et le logo du Client dans une liste de clients standard et dans le matériel de marketing général, à moins que le Client ne s'y oppose en fournissant un avis écrit. Toute étude de cas ou témoignage nécessite l'accord écrit préalable du Client.

(b) Le Client ne devra pas publier de communiqué de presse, d'étude de cas, de déclaration publique, de message sur les médias sociaux ou d'autre publicité faisant référence à CowManager, à la Solution, à un projet ou à des résultats, ni afficher les marques déposées de CowManager, sans l'accord écrit préalable de CowManager, sauf si la divulgation est requise par la loi et uniquement conformément à la Section 18.3..

18.8 Résidus

La présente Section ne limite pas l'utilisation des idées, concepts, connaissances ou techniques conservés dans la mémoire spontanée du personnel du Destinataire qui a eu un accès autorisé aux Informations confidentielles du Divulgateur, à condition que le Destinataire ne mémorise pas intentionnellement les Informations confidentielles du Divulgateur dans le but de contourner la présente Section.

18.9 Pas de licences supplémentaires

Sauf mention expresse dans l'Accord, aucun droit ou licence sur les Informations confidentielles ou la propriété intellectuelle n'est accordé par la divulgation.

19. AVIS ; MODIFICATIONS ; DIVERS

19.1 Avis

Tous les avis prévus dans le cadre du présent Accord doivent être formulés par écrit et remis en mains propres, par un service de messagerie réputé ou par e-mail aux coordonnées indiquées dans la Commande applicable (ces coordonnées pouvant être mises à jour par avis). Les avis sont réputés avoir été reçus : (a) lorsqu'ils sont remis en mains propres ; (b) dès confirmation de leur livraison par le service de messagerie ; ou (c) dans le cas d'un e-mail, lorsqu'ils sont envoyés sans message d'erreur pendant les heures normales de bureau du Destinataire (ou, s'ils sont envoyés en dehors des heures de bureau, au début du Jour ouvrable suivant). Les avis n'incluent pas la signification des actes de procédure, qui doit être effectuée conformément à la loi applicable. CowManager peut également fournir des avis opérationnels ou informatifs par le biais du portail Client et/ou des pieds de page des factures. Ces avis opérationnels prennent effet dès leur publication ou leur envoi, selon le cas.

19.2 Modifications des conditions générales

CowManager peut mettre à jour ou modifier ces Conditions en fournissant un avis écrit préalable au Client (e-mail suffisant). Les Conditions mises à jour seront mises à disposition par voie électronique (par ex., via un site web ou un lien de portail fourni dans l'avis ou référencé sur une facture). Les parties conviennent que cette disponibilité électronique répond aux exigences de l'article 6:234 du Code civil néerlandais (*Burgerlijk Wetboek*).

19.3 Intégralité de l'Accord ; processus de commande ; Conditions contradictoires

Le présent Accord (voir Section 2.1) constitue l'intégralité de l'Accord entre les parties en ce qui concerne son objet et remplace toutes les propositions, négociations, déclarations et communications antérieures, qu'elles soient écrites ou orales. Un devis signé ou une acceptation électronique constitue une Commande ; aucune confirmation de commande distincte n'est nécessaire. Toutes les conditions d'achat du Client ou autres conditions standard (y compris les conditions contenues ou référencées par un bon de commande ou un document similaire) sont expressément rejetées et ne seront d'aucune force ou effet, même si CowManager s'exécute sans autre objection.



19.4 Modifications ; dérogations

À l'exception des mises à jour effectuées conformément à la Section 19.2, toute modification ou renonciation au présent Accord doit être consignée dans un document écrit signé par les représentants autorisés des deux parties et doit faire expressément référence à la disposition modifiée ou faisant l'objet d'une renonciation. Tout manquement ou retard dans l'application d'une disposition du présent Accord ne constitue pas une renonciation à cette disposition ou à toute autre disposition. Toute renonciation accordée à une occasion ne sera pas considérée comme une renonciation continue ou ultérieure.

19.5 Divisibilité ; interprétation

Si l'une des dispositions du présent Accord est jugée invalide ou inapplicable, cette disposition sera modifiée dans la mesure minimale nécessaire pour la rendre valide et applicable, et les autres dispositions resteront pleinement en vigueur. Les titres sont fournis uniquement à des fins de commodité et n'affectent pas l'interprétation. Le terme « Y compris » signifie « y compris, sans s'y limiter ». Le mot « ou » n'est pas exclusif. Les références aux « jours » désignent des jours calendaires, sauf indication contraire expresse.

19.6 Droits des tiers

Aucun tiers ne peut se prévaloir des droits prévus dans le présent Accord, à l'exception des affiliés, concédants de licence et sous-traitants de CowManager, qui peuvent invoquer les clauses de non-responsabilité, les exclusions et les limitations de responsabilité et faire valoir les protections prévues à leur profit.

19.7 Loi applicable ; juridiction compétente ; CVIM

Le présent Accord et toute réclamation non contractuelle découlant de celui-ci ou en rapport avec celui-ci sont régis par les lois des Pays-Bas, à l'exclusion de ses règles de conflit de lois et de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM). Les parties se soumettent irrévocablement à la juridiction exclusive des tribunaux compétents des Pays-Bas, en particulier le tribunal d'instance de Midden-Nederland, situé à Utrecht. Chaque partie renonce irrévocablement à toute objection relative au lieu ou à la juridiction compétente pour des raisons de commodité ou pour tout autre motif similaire.

19.8 Signatures électroniques ; communications électroniques

Les signatures électroniques et les copies numérisées ou photographiées de signatures manuscrites devront être valides et contraignantes dans toute la mesure permise par la loi applicable. Les parties consentent à effectuer des transactions et à recevoir des documents par voie électronique. Les publications sur le portail et les pieds de page des factures peuvent être utilisés pour les avis opérationnels, conformément à la Section 19.1, et pour mettre à disposition les Conditions mises à jour, conformément à la Section 19.2.

19.9 Langue

Le présent Accord est rédigé en anglais. Toute traduction est fournie à titre indicatif uniquement ; la version anglaise prévaudra en cas de divergence.

19.10 Contreparties

Le présent Accord, ainsi que toute modification qui y serait apportée, peut être signé en plusieurs exemplaires, chacun d'entre eux étant considéré comme un original, et tous ensemble constituant un seul et même instrument.

--FIN DES CONDITIONS GÉNÉRALES--